

Le SEV sera très actif pour un oui à FAIF

Le peuple devrait voter sur FAIF en février prochain. Le SEV s'engage activement pour le projet de siècle du rail suisse.

Page 2

Chauffeur agressé: coupable condamné

320 heures de travail d'intérêt général pour l'agresseur.

Page 5



Des salaires plus hauts

Les syndicats demandent des augmentations salariales de 1,5 % à 2%. Pour les employés de chemins de fer sans CCT, le SEV demande 100 francs de plus par mois.

Page 9

Résultats du sondage sur la CCT CFF

Le salaire, what else?

Le salaire est l'élément clé de la convention collective de travail. C'est le résultat net du sondage du SEV auprès de ses membres.

Les membres SEV sont très critiques face aux salaires initiaux ainsi qu'à la progression du salaire aux CFF. Ces deux points seront donc tout en haut des priorités lors des négociations. Les éléments liés à la protection contre le licenciement, à la charge de travail et à la retraite anticipée ont également été cités comme prioritaires. Pour les catégories professionnelles concernées, les indemnités doivent aussi être mises sur le table des négociations.

Plus de 5500 membres ont répondu au sondage, ce qui revient à une participation d'environ 40%. Les résultats ont donc une grande pertinence. *pmo/Hes*



Quasi 40 % des membres SEV travaillant aux CFF ont participé au sondage.

Dossier, pages 10 à 12

Non aux «rentes volatiles»

« Que le Conseil de fondation de la caisse de pensions CFF prenne ses responsabilités vis-à-vis des rentiers actuels et futurs. Qu'il prenne conscience que les CFF, dont le propriétaire est la Confédération, doivent donner une image exemplaire sur le marché. Qu'il abandonne une fois pour toutes ce projet de rentes variables! » C'est ce qu'exige la pétition lancée par le SEV contre les rentes volatiles. **Merçi de signer!**

Page 7

21 septembre à 13 h 30 à la Schützenmatte à Berne

Halte au dumping salarial et au vol des rentes!

■ La Caisse de pension CFF veut introduire des rentes volatiles, qui occasionneraient de grandes diminutions de rentes chez les pensionnés d'aujourd'hui et de demain. Seul l'employeur en profiterait, puisqu'il ne devrait plus jamais verser de cotisations d'assainissement, la caisse étant alors assainie

sur le dos des assurés eux-mêmes. De plus ce modèle de rentes dangereux et anti-social, s'il était mis en place aux CFF, deviendrait alors acceptable en Suisse. C'est pourquoi allons tous manifester à Berne!

Interview pages 6 et 7

ÉDITO

Une dégradation est inacceptable

Depuis juillet, le thème de la sécurité sur le rail est sur le devant de la scène. Et c'est bien ainsi. « La sécurité d'abord », c'est le principe qui ne peut être remis en question. Il est regrettable toutefois qu'il faille un accident grave pour que l'on remette ce sujet sur le tapis. Les CFF vont introduire le principe du double contrôle et inclure le personnel du terrain, enfin, dans leurs cercles de sécurité.

La Confédération, qui tient les cordons de la bourse, joue un rôle essentiel dans la fixation des priorités. Elle juge apparemment les besoins d'une manière différente. Comment expliquer sinon que les CFF doivent aller chercher un peu partout de quoi financer l'équipement de signaux supplémentaires? Et comment expliquer que la Confédération réduise les moyens à disposition du trafic régional?

Officiellement, la Confédération ne réduit pas les moyens destinés à la sécurité, ce serait bien trop maladroit. Mais la réduction générale de 2,5 % a forcément des effets sur la sécurité. Si les chemins de fer doivent économiser dans des domaines où il n'est plus possible de le faire, on rognera finalement sur l'entretien, ce qui signifie automatiquement une dégradation de la sécurité. C'est inacceptable.

Manuel Avallone, vice-président SEV

EN VITESSE

Chantiers ouverts au public

■ Les travaux du raccordement ferroviaire genevois Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA), long de 16 km, ont commencé à fin 2011 et la mise en service est prévue pour fin 2017/début 2018. **Les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013, de 10 h à 17 h 30, auront lieu les premières journées portes ouvertes** sur les quatre grands chantiers actuels: Carouge-Bachet (chantier sur l'autoroute de contournement et front d'attaque du tunnel de Pinchat), Val d'Arve (front d'attaque du tunnel de Pinchat, fondations du futur pont sur l'Arve, front d'attaque du tunnel de Champel), Champel-Hôpital (construction de la halte) et Genève-Eaux-Vives (visite tout autour du chantier de la station). Le programme détaillé est disponible sur le site: www.ceva.ch.

Notre vue montre le chantier de



la future station de Genève-Eaux-Vives le 14.7.2013 en direction de Chêne-Bourg, au premier plan la route de Chêne avec la Be 6/10 1819 des TPG. Le bâtiment de l'ancienne gare est provisoirement encore debout. Il se trouve derrière la grue G3, à droite, et il est caché partiellement par un grand arbre.

Roland Kallmann

Corridor de 4 mètres

■ La Commission des transports du Conseil des Etats préconise l'aménagement rapide du corridor de 4 mètres sur l'axe du Gothard. Elle soutient le projet du Conseil fédéral avec quelques petites adaptations.

Le Conseil fédéral estime les coûts à 940 millions de francs.

Le comité SEV s'implique pour l'avenir du financement des chemins de fer

Fort engagement en vue

Le SEV se met en quatre pour la votation sur FAIF, concernant l'avenir du financement de l'infrastructure ferroviaire. Le comité a débattu un crédit pour mener campagne.

Une campagne nationale pour une votation nécessite un fort engagement et coûte beaucoup d'argent. Le peuple suisse votera probablement sur le projet de financement FAIF en février 2014. Il s'agit d'un contre-projet direct à l'initiative tp, lancée par une vingtaine d'organisations dont le SEV. Après le retrait de l'initiative, il s'agit maintenant pour l'alliance tp, l'initiatrice, de mener campagne pour FAIF, avec l'ATE, le SEV, le PS et les Verts au pilotage.

La branche des transports va mener sa propre campagne via l'UTP (Union des transports publics) et la Litra (service d'informations pour les



La Suisse sur la bonne voie

Prêt pour la votation: avec ce logo, le SEV va mener campagne avec l'alliance tp pour que le oui l'emporte lors du vote sur FAIF, en février 2014.

transports publics). Les deux campagnes coûteront plusieurs millions de francs; c'est incontournable dans le cas d'une votation populaire nationale.

Des places de travail en jeu

Le comité SEV a discuté de l'engagement du syndicat dans cette campagne et est arrivé à la conclusion que celle-ci est essentielle pour l'avenir

des transports publics et des places de travail. Le comité a donc décidé de libérer un crédit de 250 000 francs. Comme l'a souligné Giorgio Tuti, président SEV et vice-président de l'alliance tp, le SEV va prévoir quelques activités propres au syndicat, coordonnées avec le reste de la campagne, pour amener sa contribution au «oui à FAIF».

Discussion avec les membres du conseil d'administration

Les deux représentants du personnel au Conseil d'administration des CFF, Andrea Hämmerle et Daniel Trolliet, étaient les invités de la séance de comité, afin d'entendre les requêtes urgentes du personnel. Parallèlement à la sécurité, qui préoccupe actuellement beaucoup la base mais aussi la direction, il y a aussi les ques-

BLS

Postes à la trappe

Bénéfice en hausse pour BLS grâce à la réduction des coûts et aux efforts du personnel. Le SEV attend maintenant des gestes en faveur des employés.

Le bénéfice de BLS au premier semestre 2013 s'élève à 12,4 millions de francs, soit une hausse de 9,4 millions par rapport à la même période de 2012. Un résultat rendu possible par des recettes supplémentaires et le programme de réduction des coûts mis sur pied en début d'année. Dans son communiqué diffusé mardi, l'entreprise se félicite aussi de la baisse des suppressions de postes. «Il n'y aura que

4 employés licenciés au maximum chez BLS Cargo et 10 au maximum chez les mécaniciens.» A fin avril, lorsque BLS Cargo perdait le marché de DB Schenker Rail au profit des CFF, la suppression de 70 à 80 emplois avait été avancée. BLS a pu limiter les dégâts en diversifiant ses sources de revenus. Mais le personnel y a aussi mis du sien en réduisant son temps de travail et par le biais de départs naturels. Le SEV relativise donc l'euphorie de BLS même si le bénéfice est réjouissant: «Le climat de travail reste mauvais à BLS. Le SEV attend maintenant un geste dans le cadre des négociations salariales car le personnel a déjà consenti de nombreux efforts.»

Conseil de Fondation de la CP CFF

A vous de voter

Les personnes ayant le droit de vote ont reçu début septembre la documentation concernant les élections pour la période 2014-2016. Trois listes ont été déposées.

Les membres de la communauté de négociations CCT, SEV, transfair, ACTP et VSLF, ont remis une liste commune. Sur les 6 candidats, le SEV en a présenté 4: Brigitte Aegerter, VPV Berne, sortante; Werner Amrein, VPV Berne, sortant; Aroldo Cambi, administrateur des finances SEV, sortant; René Windlin, secrétaire syndical SEV, nouveau. Daniel Ruf, VSLF et Joseph Böni, Transfair/ACTP, tous deux sortants, sont éga-

lement sur la liste. Les quatre collègues suivants sont proposés par le SEV comme membres suppléants: Andreas Menet, président du comité SEV, nouveau; Markus Rügsegger, VPV Nordwestschweiz, nouveau; Sia Lim, administratrice des finances suppléante SEV, nouvelle; Franziska Schneider, secrétaire syndicale SEV, nouvelle. Stephan Gut, VSLF et Peter Jedelhauser, ACTP, sont aussi sur cette liste. Le travail au sein du Conseil de Fondation est exigeant. Ces candidats sont les personnes les plus à même de remplir cette fonction. Chaque voix compte, n'oubliez pas d'aller voter pour les candidats qui ont la confiance du SEV!

pan/Hes

de la votation FAIF

tions de caisses de pension qui occupent le syndicat. Le comité a émis le souhait que les représentants du personnel s'engagent également contre les rentes volatiles.

Les deux membres ont expliqué de leur côté que l'organe dans lequel ils siègent se limite à la direction stratégique de l'entreprise, et qu'il est donc surtout occupé à des questions

financières. Au niveau politique, le projet FAIF est au centre des préoccupations du Conseil d'administration mais aussi le rapport d'expert sur l'organisation des chemins de fer. *pmo/Hes*

LE COMITÉ EN BREF

- Le comité a discuté des **directives** qui règlent la collaboration avec les CFF en cas de réorganisations. Bien que dans de telles situations, le respect de ce guide engendre des problèmes, notamment en raison de l'obligation de confidentialité, le comité estime qu'il s'agit tout de même d'un instrument utile.
- Il a pris connaissance des **coûts du travail de milice** au sein du SEV et de son financement. Et arrive à la conclusion qu'on peut garder le statu quo pour l'instant.
- Giorgio Tuti a tenu le comité au courant de l'engagement d'une **nouvelle responsable du personnel** pour remplacer Ursula Lüthi: c'est Miriam Brand-Friedl qui a été nommée. Elle est actuellement responsable des finances à la Fondation ASMAC et débutera ses nouvelles fonctions au SEV début novembre.
- Le SEV souhaite **actualiser les données de ses membres** parallèlement à l'envoi de la carte de membre 2014. Il s'agit surtout d'obtenir les adresses mail manquantes et les numéros de portable.
- Le comité a lancé la **pétition contre les «rentes volatiles»** (voir pages 6-7), a renforcé sa participation à la manifestation du 21 septembre et a pris connaissance des résultats du **sondage CCT** (voir dossier).

«4000, c'est possible», dans tous les sens du terme...



«4000, c'est possible!» Ce message, onze syndicalistes engagés de toute la Suisse viennent de le concrétiser ce week-end. 4000, comme un sommet de 4000 mètres, mais aussi comme un salaire de 4000 francs. C'est pourquoi, samedi 31 août, ils ont gravi les 4153 mètres du Bishorn dans le Valais et ont déployé à son sommet une banderole où était écrit «4000, c'est possible!», faisant référence à l'initiative de l'USS

qui demande un **salaire mensuel minimum de 4000 francs**.

Durant la session parlementaire qui s'annonce, le Conseil des Etats sera la première Chambre à traiter l'initiative populaire des syndicats. Sa commission parlementaire chargée de l'examen préalable la rejette sèchement et recommande au Conseil des Etats de rester indifférent au sort des travailleurs et travailleuses concernés.

Elle n'a même pas envisagé d'améliorer la couverture conventionnelle. Il appartient maintenant à la Chambre des cantons de montrer quelle est la bonne direction à sa commission. Et finalement, ce seront les citoyen(ne)s qui trancheront. Or, chez eux, l'initiative rencontre une grande adhésion, car ils trouvent choquant qu'en Suisse, plus de 400000 personnes gagnent moins de 4000 francs par mois. *uss*

CARNET DE BORD

Le travail tue toujours

On crevait de travailler dans les mines, on s'effondrait d'être sur les chantiers, on mourait à petit feu de respirer les miasmes des usines chimiques. Les ouvriers d'avant ont souhaité pour leurs enfants un emploi de gratte-papier ou de docteur, et le monde a changé au point que le travail manuel est devenu la part congrue des emplois exercés. Mourir du travail n'a pas décré pour autant. J'en veux pour exemple le suicide de Karsten Schloter, l'emblématique et sportif manager de Swisscom. Avec lui revient sur le devant de la scène le fait que l'on peut mourir de travailler trop, que la machine humaine enrayée peut abandonner la partie. Burn-out, surmenage, a-t-on entendu.

Puis les journaux, relayant l'opinion de Madame et Monsieur tout le monde – où est-ce l'idéologie capitaliste? – ont poussé un grand «ouf» de soulagement: la lettre d'adieu disait la difficulté d'un homme à supporter la séparation d'avec sa femme, la douleur de ne pas voir ses enfants. Les choses étaient donc bien ce qu'elles devaient: un homme ne peut être vulnérable que par sa famille! Pourtant, comme dans une bonne série policière, le suicide d'un autre cadre, Pierre Wauthier, chef des finances du groupe Zurich assurances relançait les soupçons: le travail pouvait-il tout de même être le coupable?

Faut-il que les plus convainquants des militants du libéralisme se donnent la mort pour que l'on questionne la manière dont nous considérons la réussite, la carrière et finalement le travail? Sous pression, incapable de freiner, on en vient à attendre l'accident pour se dire que l'on est allé trop loin. Je dis cela sans ironie. Entendez bien, le travail est une activité, plus encore une part de notre identité, par laquelle nous nous confrontons au réel. Les cadres supérieurs, les «managers» sont sommés de devenir des modèles hyperactifs entraînant les employés de leur entreprise dans une spirale de réussite. Cette manière de diriger fait fi des signaux d'alarme, estime la baisse de régime due à un manque d'organisation, considère la décroissance comme une faiblesse de caractère et utilise la sensibilité comme un moyen de pression. La plupart du temps, les suicides sont considérés comme une affaire privée. Mais les études ont montré que le contexte social, la manière dont chacun de nous perçoit une vie juste et bonne, est l'un des facteurs les plus influents de la décision de s'ôter la vie.

A cela, il faut ajouter que le travail demeure l'un des espaces de la réalisation de soi, parce qu'on y est reconnu, parce qu'on y réalise de belles choses, parce qu'on se lie à ses collègues, parce qu'on participe au bien commun. La vie privée est un autre espace de cette complétude de soi. Trouver un équilibre entre l'un et l'autre, compenser l'un par l'autre, mettre en équation des exigences contradictoires mobilise toutes nos facultés. Les techniques de management utilisent les ressorts de l'affect pour motiver les employés, et à trop en faire usage dans le domaine professionnel, le ressort se casse. Evidemment, le suicide est un acte individuel, et il est aussi une ultime liberté. Lorsque des grands patrons se donnent la mort, alors qu'ils sont les héros du libéralisme, cela nous rappelle que si le travail tue c'est qu'il n'est pas le lieu d'un jeu, mais au contraire, au même titre que l'espace privé, le lieu de réalisation de soi, d'identité et de satisfaction. Nous devons y avoir plus d'attention et de sollicitude sous peine d'en mourir.

Valérie Solano



Attention silence, alarme bruit

Et s'il fallait une certaine dose de bruit des trains? Et si une pollution sonore pouvait avoir son utilité, pour la sécurité des personnes inattentives? Questions surprenantes ou provocations délibérées? Les deux à la fois peut-être mais comment ne pas s'interroger quand le nouveau train urbain du Glattal glisse en silence sur sa ligne en un site propre si discrètement marqué. Ou quand un Intercity entre en gare et se retrouve à quai sans le moindre grincement – sauf dans Berne l'arrondie évidemment.

Les ingénieurs expliquent les immenses progrès réalisés en matière de freins, d'essieux, de contacts entre les roues et le rail, voire de profil du véhicule. De fait, le matériel roulant des CFF a quasiment fait silence ces dernières années. En 2003, 76,2 % des voitures étaient déjà à faible niveau sonore, contre seulement 4,4 % des wagons marchandises. En 2012, ces proportions avaient passé à 97,8 % et à 89,9 %. Dans la même décennie, on construisait 303 kilomètres de parois anti-bruit. Et dans les cantons et communes, on posait des dizaines de milliers de fenêtres isolantes. Une performance et une masse d'investissement probablement uniques au monde.



Le tout fait partie du programme d'amélioration, par diverses mesures actives et passives, de la protection contre le bruit le long des voies ferrées, d'un coût estimé à deux milliards de francs pour la période 2000–2015. Ce montant fait lui-même partie du vaste projet à 30 milliards pour la modernisation des infrastructures et transports ferroviaires, approuvé par le peuple et les cantons en novembre 1998 et qui devrait s'achever dans une dizaine d'années.

Le programme de réduction du bruit des trains est une réussite, tout le monde en convient, en particulier les riverains.

Mais les voyageurs et, surtout, les usagers de la voirie et des espaces publics partagés avec les trains-trams doivent redoubler de prudence.

La mise en service de nouvelles lignes ou l'augmentation de fréquences s'accompagne hélas trop souvent d'accidents. On l'a vu au TSOL ou au LEB dans la région lausannoise, on le vérifie dans le Glattal: huit accidents graves en moins de trois ans, dont trois en mars et avril dernier. En cause, les fameux Cobra et leur circulation parfaitement silencieuse. Mais la discrétion du tram peut aussi mettre en évidence les nuisances so-

nore du trafic routier. Ainsi, l'arrivée dans la vallée du Flon du futur tram venant de la gare de Renens et une réorganisation de la circulation des véhicules privés au centre de Lausanne entraîneront des reports de trafic sur diverses artères déjà chargées de la « petite ceinture ». Les valeurs et limites fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit risquent bien de se trouver dépassées en plusieurs endroits densément habités. D'où les mesures prévues: pose de revêtements absorbant le bruit du roulement et de quelque 3300 fenêtres isolantes sur une centaine de bâtiments.

Tel est le paradoxe du bruit utile: une réduction drastique du bruit généré par le rail, souhaitable en elle-même, peut s'avérer dangereuse pour les personnes et provoquer d'autres et importantes nuisances sonores, notamment par la circulation routière.

Et pourtant, tout le monde fait plutôt bien son travail: le législateur fixe les normes, les ingénieurs mettent au point les systèmes permettant de les respecter, les autorités prennent les mesures qui s'imposent, les habitants et usagers s'en réjouissent – le plus souvent. Reste à prévenir, ou à défaut à gérer les effets collatéraux des lois et pratiques les mieux inspirées.

Yvette Jaggi

Le Conseil fédéral doit relever le taux d'intérêt minimal LPP à 2,25 %

Il faut corriger le taux

La Commission LPP donne certes un signal, mais reste timorée.

La majorité de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (Commission LPP) propose au Conseil fédéral de relever légèrement en 2014 le taux d'intérêt minimal LPP en le faisant passer de son actuel niveau historiquement bas de

1,5 % à 1,75 %. Cette proposition va certes dans la bonne direction, mais quelle pusillanimité!

Au vu des bons résultats désormais réalisés sur la durée par les institutions de prévoyance, un relèvement plus important s'impose. L'USS, comme les autres organisations de salari(e)s, demande au Conseil fédéral que le taux

d'intérêt minimal LPP soit relevé à 2,25 % en 2014.

Bonne performance

En 2012, la plupart des institutions de prévoyance avaient réalisé une performance nettement supérieure (7 %, selon une enquête de Swisscanto) à 1,5 %. Et les années précédentes aussi, le taux d'intérêt minimal avait été la plupart du

temps fixé à un niveau inférieur à leur performance moyenne. Or, malgré des bons résultats, les assuré(e)s n'ont bénéficié en principe que du taux minimal de 1,5 %. Cette politique unilatérale provoque à juste titre chez eux le sentiment d'être constamment désavantagés. Le Conseil fédéral doit corriger cette pesée bancaire des intérêts lors de la

fixation du taux d'intérêt minimal LPP pour 2014. Il faut qu'il prenne en considération ce qui doit être rattrapé pour les assuré(e)s, ainsi que les rendements des placements courants. Car cette année également, ceux-ci sont bons. C'est pourquoi il doit relever à 2,25 % ce taux.

USS

Condamnation de l'agresseur d'un conducteur des TPF

« On est quand même entendu »

Un conducteur de bus des TPF s'était fait grossièrement insulter et bousculer en novembre dernier à Vaulruz. Le jugement vient d'être rendu.

Depuis une modification en 2009 de la loi sur le transport de voyageurs, tous les employés des transports publics sont protégés par le Code pénal suisse. Celui qui empêche un conducteur ou un autre professionnel de remplir sa fonction s'expose à une peine pénale. Celle-ci peut aller jusqu'à 3 ans de prison.

Dans le cas présent, la personne jugée avait traité un chauffeur, un soir de novembre dans un bus des TPF, d'« imbécile » et de « petit con » avant de menacer de lui « casser la figure ». Après cela, il s'était jeté sur le conducteur, le poussant violemment des deux mains. Le coupable a été ré-



Conduire un bus ne se fait pas toujours dans des conditions aussi idylliques...

cemment condamné à 320 heures de travail d'intérêt général, ce qui équivaut à 80 jours, ainsi qu'à payer les frais de justice qui se montent à quelques centaines de francs. Même si la procédure pénale était automatique dans ce cas-ci, la personne agressée a

tout de même porté plainte et l'entreprise qui l'emploie également. En cas d'infraction contre le personnel de service des transports publics, dénoncer le cas suffit en effet à faire démarrer la « machine judiciaire ».

A noter que le SEV est toujours



Le SEV est très actif dans la lutte contre les agressions du personnel des transports publics.

là pour aider les personnes ayant subi une agression : elles peuvent demander l'assistance judiciaire du SEV.

Henriette Schaffter

« Ce qui m'a sauvé, c'est de pouvoir en parler »

Interview du conducteur de bus agressé début novembre 2012 à Vaulruz.

■ **contact.sev: Après l'agression que tu as subie, as-tu hésité à porter plainte contre ton agresseur ?**

En aucun cas. Car il s'en était déjà pris à une jeune fille. Je l'avais chargé à Bulle et il était très alcoolisé ou drogué. Je me suis rendu à la police à Vaulruz après l'agression et j'ai déposé une plainte, même s'il y a plainte automatique dans ces cas-là. Les TPF, mon employeur, ont également déposé une plainte.

■ **Quel est ton sentiment après la condamnation**

de ton agresseur ?

Je suis très content. Ce n'est pas que je voulais l'enfoncer encore davantage car il me semblait déjà bien mal comme ça. Mais c'est une preuve qu'on est écouté et entendu par la magistrature. Il faut préciser que le premier jugement, qui prévoyait 180 heures de travail d'intérêt général, a été contesté par le procureur, qui a donc fait opposition. Et le résultat final est désormais de 320 heures.

■ **Et avec ton employeur, ça s'est passé comment ?**

Ça s'est bien passé. Mon chef et les ressources humaines m'ont envoyé chez le médecin le jour suivant et j'ai été mis à l'arrêt durant quinze jours.

■ **As-tu des recommandations à faire aux conducteurs qui se feraient agresser ?**

Il ne faut surtout pas bouger de sa place. C'est l'erreur que j'ai commise en sortant du bus. Il faut attendre que la personne quitte les lieux. Il y a un bouton au pied du siège conducteur qui permet d'appeler la centrale dans ce genre de cas. Eh bien, en revenant à ma place, je ne le retrouvais plus ! J'ai appelé par radio. J'étais tellement bouleversé...

■ **Qu'est-ce qui a été important pour toi les semaines qui ont suivi l'agression ? Quel est le soutien que tu as particulièrement apprécié ?**

Ce qui m'a sauvé, c'est de pouvoir en parler. J'ai eu contact avec M. Jean-Charles Baud, aux TPF, qui s'occupe du débriefing psychologique avec les victimes d'agressions. J'ai également discuté plusieurs fois avec un ami qui fait ce genre de job sur Villeneuve.

Avant, je me sentais comme une montagne, un roc, j'étais certain de pouvoir réagir à une telle agression. Il faut dire que j'ai fait la sécurité sur des bateaux du Montreux Jazz Festival, donc je pensais savoir comment me défendre. Finalement, après cette agression, je suis tombé bien bas, je me suis senti « plus rien ». Car je n'ai pas réagi.

Propos recueillis par
Henriette Schaffter

INFO

Lignes régionales triomphantes

■ Le Grand Conseil vaudois a plébiscité fin août des crédits d'investissements pour plus de 315 millions de



francs, pour des lignes ferroviaires et des pistes cyclables. Les « petits trains » vaudois reçoivent ainsi 302,4 millions de francs. En y ajoutant les parts communales et fédérales, on avoisine les 670 millions à disposition. Ce montant bénéficiera aux huit compagnies « privées » du canton.

EN VITESSE

Déménagement à Lausanne

■ La gestion du trafic ferroviaire dans la région du pied du Jura sera transférée à Lausanne. Les 42 collaborateurs du poste de télécommande de Bienne y travailleront dès le 24 novembre prochain. Ce déménagement s'inscrit dans la décision prise en 2006 de concentrer la gestion du trafic dans quatre centres d'exploitation d'ici à 2016.

Le trafic ferroviaire de la région de Neuchâtel, de Granges (SO), de Delémont et de Bienne sera donc piloté depuis le centre d'exploitation de Lausanne.

A Bienne, 42 collaborateurs gèrent le trafic ferroviaire, dont 37 à temps plein. Les CFF veulent conserver ce personnel à Lausanne. Ils ont donc promis de les soutenir dans ce changement de lieu de travail avec des mesures d'accompagnement fixées en collaboration avec la commission du personnel et les partenaires sociaux. Chaque personne a reçu une offre d'emploi à Lausanne.

Pourquoi le SEV manifeste-t-il le 21 septembre à Berne ?



Giorgio Tuti, président du SEV.

« Des retraites sûres et des bons salaires ne tombent pas du ciel »

Depuis la crise financière, les salaires et les retraites sont fortement sous pression. C'est aussi valable dans les transports publics où les mesures d'austérité mettent en danger les conditions de travail des employés et la qualité du service public. Le SEV donnera donc de la voix le 21 septembre dans les rues de Berne pour dénoncer les rentes variables que la caisse de pension des CFF souhaiterait introduire. Pour s'y opposer, le SEV lance une pétition (voir ci-contre).

■ **contact.sev:** Le 21 septembre, le SEV veut avant tout donner un signal clair contre l'introduction de rentes variables par la caisse de pension des CFF. Pourquoi une telle opposition ?

Giorgio Tuti: Avec des rentes variables, les retraités seraient seuls à supporter les risques de la situation financière. Ceci se traduirait par une réduction des rentes lorsque les affaires de la caisse de pension ne vont pas très bien. Ces réductions seraient tout sauf margi-

nales, comme le montrent les exemples de la caisse de pensions (voir ci-dessous). Quand on est âgé, on n'a pas besoin d'une retraite variable, mais sûre, car le loyer et les primes d'assurance-maladie ne sont pas variables. Des rentes volatiles engendreraient une grande insécurité chez le personnel des CFF approchant de la retraite. La proposition d'introduire des rentes variables est incompréhensible et honteuse.

■ **La possibilité d'obtenir de**

meilleures rentes lorsque les résultats boursiers sont plus élevés ne compense-t-elle pas les réductions ?

Non. Les crises des dernières années l'ont montré. Les syndicats ne peuvent pas s'embarquer dans de telles spéculations, mais doivent au contraire s'assurer que les rentes soient garanties et ne diminuent pas encore. Les rentes variables sont tout au plus intéressantes pour les employeurs, qui pourraient faire des économies sur les

montants nécessaires à l'assainissement des caisses de pensions par le biais de rentes variables sur le dos des rentiers.

■ **Dans sa lutte contre les rentes variables, le SEV sera soutenu aussi par l'USS. A l'évidence, la question ne concerne pas seulement le personnel des CFF...**

Les CFF appartiennent à 100% à la Confédération. Si une entreprise comme celle-ci introduisait un système de rentes variables, cela rendrait absolument légitime son introduction ailleurs. Ce serait la fin du 2^e pilier tel que nous le connaissons aujourd'hui avec ses rentes sûres. C'est pourquoi l'USS est inquiète et soutient le combat du SEV à 100%.

■ **Le 21 septembre, le SEV veut aussi montrer qu'il se bat pour des transports publics attrayants offrant de bonnes conditions de travail. A qui s'adresse ce signal ?**

On veut rappeler aux politiques et à la population qu'un bon service public ne peut être fourni que par des personnes bénéficiant de conditions de travail décentes. Quand, par exemple, la Confédération ré-

duit en 2014 de 2,5% ses subventions au trafic régional des personnes pour des prestations similaires, et qu'elle prévoit une baisse supplémentaire de 1% en 2015, elle pousse certaines entreprises de transport à effectuer des économies insensées. Nous ne savons que trop bien qui subit la pression dans ce genre de situations. Ce sont les employés, respectivement leurs conditions de travail.

■ **Après sa propre manifestation, le SEV ralliera avec les autres syndicats de l'USS la place Fédérale. Dans quel but ?**

Il y sera question de rentes sûres et de bons salaires qui, c'est bien connu, ne tombent pas simplement du ciel. Les rentes variables seront aussi au cœur des discours sur la place Fédérale, car elles touchent, en fin de compte, tous les travailleurs. Il sera aussi question des négociations salariales pour l'an prochain, dont le début est imminent. Et, enfin, nous défendrons l'initiative AVS, qui demande une hausse urgente de l'AVS. Pour cette initiative, les membres du SEV ont récolté 22 000 signatures en un temps record. Un grand merci à eux !

RÉDUCTION MASSIVE DES RENTES

Les rentes variables, telles que la direction de la caisse de pension (CP) des CFF et les CFF voudraient introduire dès 2017 pour les nouveaux rentiers, se composeraient **d'une rente de base représentant 87,5% de la retraite totale et d'une partie variable**. Cette dernière serait établie sur la base des résultats financiers annuels de la CP. Ceci aurait pour conséquence que la rente pourrait dépasser la rente totale si les résultats sont bons. Les mauvaises années, et dans le pire des cas, la retraite pourrait n'atteindre que 87,5% de la rente totale. Selon la CP, voici ce qu'impliquerait des rentes variables pour différentes catégories professionnelles.

Profession	Rente mensuelle actuelle	Rente de base (87,5%) 2017	Différence
Constructeur de voies	2600 francs	2200 francs	Moins 400 francs
Employé de manœuvre	2300 francs	1930 francs	Moins 370 francs
Collaborateurs Rail Clean	1870 francs	1570 francs	Moins 300 francs
Agent de train	3250 francs	2750 francs	Moins 500 francs
Mécanicien	3580 francs	3020 francs	Moins 560 francs

Initialement, le conseil de fondation de la CP – composé de six représentants des CFF et de six du personnel, dont quatre du SEV – aurait dû prendre une décision concernant les rentes variables en juin. Le SEV, par le biais de diverses interventions, est parvenu à repousser cette échéance. **Fi/vbo**



Berne, le 19 septembre 2009 : 5000 membres du SEV rappellent aux politiciens fédéraux leur coresponsabilité dans la sous-couverture de la caisse de pensions des CFF : un signal fort qui a conduit le parlement, malgré la crise économique, à libérer 1,15 milliard de francs. Le personnel et les CFF ont apporté, chacun pour moitié, les deux tiers restants, soit quelque 3,4 milliards de francs nécessaires à l'amélioration du taux de couverture de la caisse.

Pétition

Non aux «rentes volatiles»: choquantes, mesquines, dangereuses



Le Conseil de fondation de la Caisse de pensions CFF projette d'introduire des rentes variables. Ce système prévoit la réduction des rentes si les rendements de la caisse de pensions sont mauvais.

Les collaborateurs et collaboratrices soussignés, actifs aux CFF ainsi que dans d'autres entreprises membres de la Caisse de pensions CFF, **exigent**

Que le Conseil de fondation de la caisse de pensions CFF prenne ses responsabilités vis-à-vis des rentières et rentiers actuels et futurs. Qu'il prenne conscience que les CFF, dont le propriétaire est la Confédération, doivent donner une image exemplaire sur le marché. Qu'il abandonne une fois pour toutes ce projet de rentes variables!

«Les «rentes volatiles» sont...»

- **choquantes**, parce que les CFF se déchargent de leur responsabilité sur les assurés. Ces derniers se retrouvent seuls à la merci des marchés financiers.
- **mesquines**, parce que les CFF privent les pensionnés de la sécurité qu'offrent des rentes stables. Ainsi, la perspective

de vivre dignement durant la retraite est considérablement réduite.

- **dangereuses**, parce que les CFF créent un fossé entre les actifs et les pensionnés. La solidarité entre générations est en danger, ce qui provoque un climat malsain.

Prénom, nom	Rue	Localité	Signature

Les formulaires, même incomplets, sont à retourner **jusqu'au 15 octobre** au plus tard à:

SEV – Syndicat du personnel des transports, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6.

100 ans de la « Basel Bad Bahnhof » le dimanche 15 septembre de 11 h à 18 h

C'est la fête à la gare badoise !

La Deutsche Bahn et ses partenaires, dont la section DB de la VPT, organisent une grande fête dimanche prochain, pour célébrer les 100 ans de la gare allemande de Bâle.

Il y aura des visites guidées, des stands d'information, une exposition de voitures historiques et modernes, des voyages dans la cabine du pilote, etc. De plus, on pourra rejoindre l'atelier ICE à pied ou en navette, afin de « goûter » à diverses activités, culinaires, musicales ou autres, également pour les enfants.

C'est en 1855 qu'une première gare badoise a été construite. Comme celle-ci, par la suite, empêchait le développement de la ville, la gare a été déplacée d'un kilomètre en direction de l'est. Le bâtiment actuel a été inauguré le 13 septembre 1913.

Plus de 400 collaborateurs

«La gare allemande de Bâle est de loin la plus grande gare exploitée par la Deutsche Bahn à l'étranger», explique Dieter Reith, le référent du bureau pour les trajets des chemins de fer allemands sur sol suisse. La DB emploie plus de 400 personnes à Bâle, entre atelier, entretien des véhicules, personnel des trains et des locs et services à la clientèle.

Fi/Hes

STAND SEV

La section SEV VPT Deutsche Bahn aura un stand lors de la manifestation à la gare allemande de Bâle.

La chanteuse **Maya Wirz**, « le plus grand talent suisse en 2011 », conductrice de bus et membre SEV, sera présente entre 13h et 15h. Elle signera des autographes et vendra ses CD.



Des rénovations ont eu lieu entre 2002 et 2006: l'offre a été élargie (librairie, magasin Coop et restaurant en plus) et tout a été modernisé. La gare allemande est fréquentée chaque jour par 20 000 voyageurs.

VPT DEUTSCHE BAHN

Des collaborateurs de la DB syndiqués au SEV

Environ un dixième des 400 employés de la DB travaillant à Bâle habitent en Suisse et reçoivent donc leur salaire en francs suisses. La base juridique de cette particularité est l'« arrangement du 25 août 1953 relatif aux lignes de chemin de fer allemandes sur territoire suisse », signé par les autorités suisses et allemandes. A l'article 6, il est stipulé que « le Chemin de fer fédéral allemand adaptera de manière appropriée les traitements et les salaires de ses agents domiciliés en Suisse au niveau du coût de la vie dans ce pays. De manière appropriée signifie désormais que le salaire doit être au moins égal à celui

d'une fonction équivalente aux CFF.

Au SEV, provisoirement

Ceux qui reçoivent un salaire suisse ne sont pas représentés par des syndicats allemands mais par le SEV, par sa section DB. Cela avait été décidé en 1952, de façon provisoire, à la sortie de la guerre, pour laisser les syndicats allemands se réorganiser. Mais c'est finalement encore toujours le cas. Il faut souligner que les employés allemands travaillant sur sol suisse ne recevaient plus de revenu à la fin de la guerre et qu'ils s'étaient donc tournés vers le SEV pour obtenir de l'aide. Le SEV les avait alors soutenus.

Fi/Hes

La misère suscite la solidarité et un fort taux de syndicalisation

La section VPT Deutsche Bahn est encadrée depuis 2007 par René Windlin, secrétaire syndical SEV.



contact.sev: Combien la section VPT DB a-t-elle de membres?

René Windlin: Actuellement, la section a 236 membres, dont 50 actifs et 186 pensionnés.

Le taux de syndicalisation est de 92%.

Pourquoi le taux de syndicalisation est-il aussi élevé?

Lorsque la section a été créée en 1948, les cheminots avaient de grosses difficultés.

Il était reconnu alors que se mettre ensemble permettait d'obtenir davantage. Cette solidarité et le respect du travail syndical sont encore perceptibles aujourd'hui.

Quels sont les soucis actuels au niveau de la section?

Depuis longtemps, il y a des différences dans l'application de la loi sur le temps de travail. Il y a souvent des questions quant à la validité des CCT allemandes pour nos membres.

Un défi permanent: les questions des assurances sociales. Enfin, nous soignons les contacts avec le syndicat allemand EVG. Nous

constatons tous deux une pression accrue sur les travailleurs.

Qu'attends-tu de la participation du syndicat à la fête de dimanche?

Il s'agit surtout de pouvoir afficher notre présence devant un public particulièrement intéressé par les chemins de fer.

Si nous pouvions en plus recruter de nouveaux membres, ce serait vraiment super. Il y aura en effet beaucoup d'employés des transports publics à la fête.

Le syndicat EVG sera notre invité sur le stand et nous pourrions donc expliquer notre collaboration.

Questions: Fi/Hes

Revendications salariales des fédérations de l'USS

Des hausses sont possibles !

D'importants pans de l'économie suisse se portent bien. C'est en particulier le cas de l'économie intérieure. Donc, la marge de manœuvre pour des hausses de salaire sensibles existe. Selon les branches, les syndicats de l'USS demandent des hausses de 1,5 à 2%.

Les bas et moyens revenus ont besoin de se rattraper. «Le bilan de ces dix dernières années en matière de salaire montre que les hauts et les très hauts revenus ont augmenté dans une mesure disproportionnée», a relevé Paul Rechsteiner, le président de l'USS. Les salarié(e)s ordinaires ont profité de trop peu. Ce sont surtout les professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) qui se sont retrouvés bredouilles. Après déduction du renchérissement, ils gagnaient à la fin de la décennie même moins qu'en 2002 (salaire mé-

dian: -0,5%). La meilleure recette, pour rattraper le retard pris, ce sont les hausses de salaire en montants fixes. Afin que toutes celles et tous ceux qui n'ont pas assez reçu y gagnent enfin, les syndicats de l'USS demandent globalement un relèvement de 100 francs des salaires minimums. Il faut en outre que les salaires des femmes soient augmentés plus que la moyenne et de manière ciblée. C'est l'arme la plus efficace contre la discrimination salariale sexo-spécifique. Malgré la crise, l'industrie suisse est parvenue à défendre sa position en Europe. «La main-d'œuvre n'a pas obtenu sa juste part des substantiels gains de productivité», a critiqué Vania Alleva, la coprésidente du syndicat Unia. Pour les industries MEM et alimentaire, Unia demande donc une hausse générale de 100 francs et, dans la chimie et la pharma, de 150 francs.

Commerce de détail et construction vont bien

Pour la construction, qui est en plein boom, Unia demande une hausse générale de 80



Les syndicats de l'USS demandent globalement un relèvement de 100 francs des salaires minimums.

francs, ce qui correspond, pour les salaires moyens, à une hausse de 1,5% des salaires réels. Dans le commerce de détail, les affaires reprennent. Pour le grand distributeur Coop, par exemple, Unia veut une hausse générale d'au moins 80 francs. Des revendications analogues sont présentées aussi pour d'autres détaillants.

Défendre la CCT des journalistes

Syndicats demandent également des hausses sensibles des salaires réels. Vu ses bénéfices confortables, Swisscom doit relever de 2% ses salaires et

la Poste de 1,5 à 2%. Pour le président de syndicat, Alain Carrupt, les excellents résultats annuels ne peuvent être obtenus pour l'essentiel que grâce à l'engagement soutenu des collaborateurs et collaboratrices. C'est pourquoi une croissance significative des salaires est à juste titre indiquée. Dans la branche des arts graphiques et des médias, syndicat demande des hausses d'au moins 100 francs. Au premier rang des préoccupations figure aussi la défense de la CCT du journalisme de Suisse romande et des salaires minimums qu'elle prévoit. Pour la Suisse alémanique et le Tes-

sin, syndicat demande avec insistance la conclusion d'une nouvelle CCT pour les rédactions de la presse écrite et en ligne.

Transports publics et service public

Concernant les compagnies de chemins de fer sans CCT, le SEV veut une hausse générale de 100 francs. Et pour celles qui ont une CCT, une part des hausses doit être réservée aux passages aux échelons supérieurs de salaire. En outre, le SEV demandera pour diverses compagnies qu'une part de la hausse de salaire prenne la forme de jours de congé supplémentaires.

Dans les services publics, le Syndicat suisse des services publics s'engage pour que l'application intégrale des mécanismes salariaux soit prioritaire. Les hausses individuelles de salaire, le passage aux échelons supérieurs de salaire et les avancements professionnels doivent être entièrement garantis conformément aux dispositions des systèmes salariaux appliqués. **uss**

Votation du 22 septembre

L'USS favorable à la loi sur les épidémies

En plus de la votation sur – contre! – la journée de travail de 24 heures, un combat dans lequel l'USS et ses fédérations mettent toute leur énergie, d'autres objets seront soumis au peuple le 22 septembre.

Parmi eux, la loi sur les épidémies, une loi dont l'USS soutient la révision. Quant à l'abrogation du service militaire obligatoire, l'USS ne propose pas de recomman-

dation.

Soutien à la nouvelle loi

Par rapport à celle qui l'a précédée, la nouvelle loi sur les épidémies transfère plus de compétences cantonales à la Confédération. Les syndicats membres de l'USS, et en particulier ceux qui défendent les intérêts du personnel médical, la soutiennent. Ainsi, le Syndicat suisse des services publics et l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), qui a un «statut d'observateur» dans la grande confédération syndicale, estiment que

les nouvelles dispositions de la loi permettront une prévention et une lutte efficaces contre les maladies contagieuses. Une vaccination obligatoire ne serait décrétée que dans le cas d'une situation extraordinaire, si un danger sérieux menaçait la santé publique et si une action rapide et uniforme au plan national était nécessaire. Enfin, elle ne concernerait que quelques catégories précises de personnes.

Pas de vaccination obligatoire

Ainsi, la nouvelle loi garantit que personne ne sera contraint

de se faire vacciner et que personne ne pourra être puni pour avoir refusé d'être vacciné dans le cas d'une situation de crise comme décrit plus haut. Les membres du personnel de la santé qui, par exemple, refuseraient de se faire vacciner ne pourraient pas être mis au pilori et obligés de prendre un congé non payé, voire être licenciés. Pendant le temps que durera l'épidémie, leur employeur devra leur trouver un autre poste de travail.

L'USS a décidé de recommander le oui à cette votation, parce que cette loi règle

comme il se doit la protection des travailleurs et travailleuses concernés et que la forme de cette réglementation est approuvée par les organisations de travailleurs et travailleuses directement concernées. Ce oui est donc de «nature syndicale», si l'on peut dire.

S'ajoute à cela que les déclarations parfois embrouillées ou tapageuses des opposants à cette loi, du genre: la loi revient à une «sexualisation forcée de nos enfants!» ne sont pas vraiment de nature à entamer la confiance dans les dispositions du projet. **uss**

Très grande participation lors du sondage sur la CCT organisé par le SEV auprès du personnel CFF

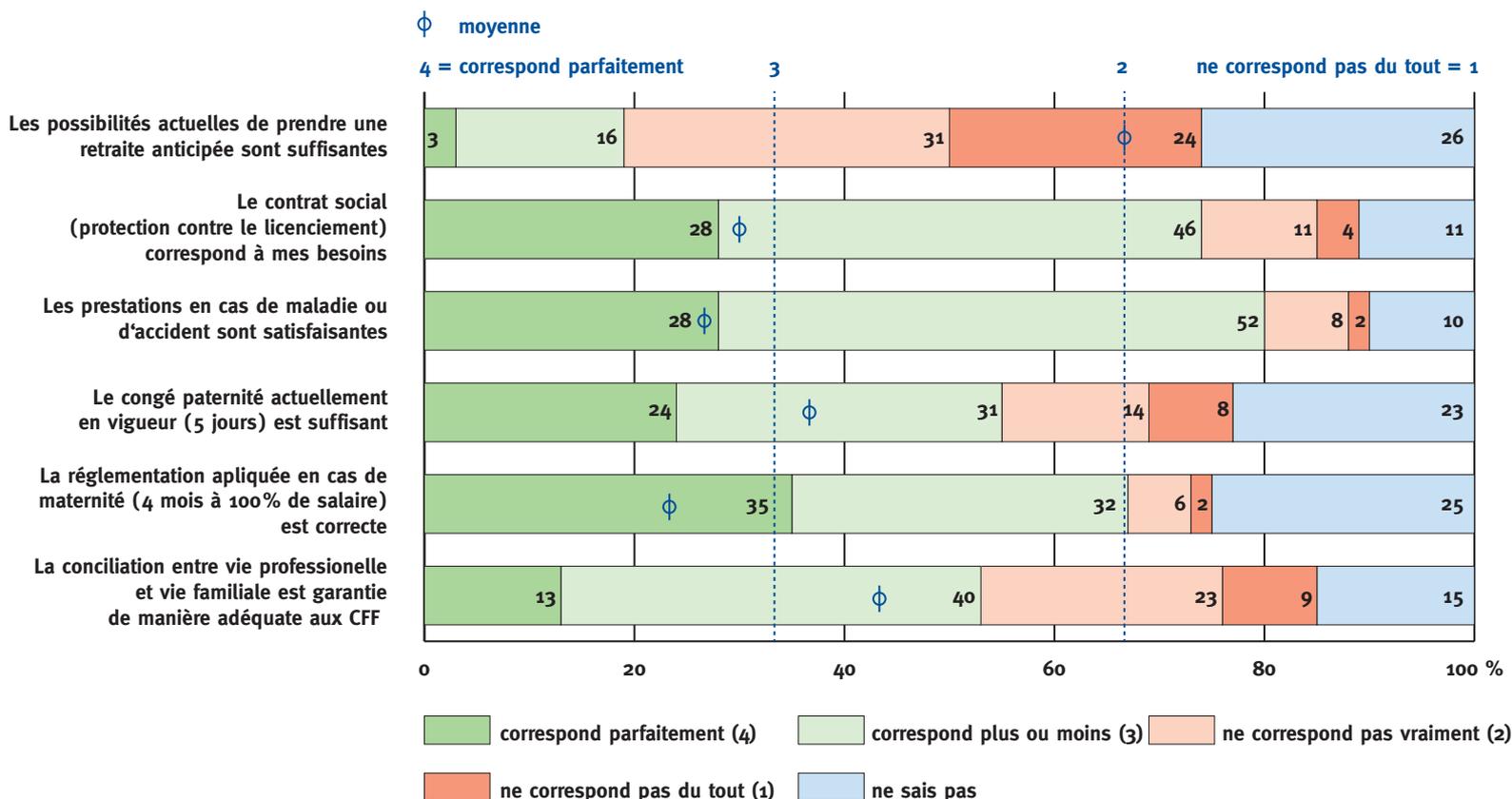


«Même si nous n'avons pu négocier que le système salarial la dernière fois, le sujet va revenir sur le tapis dans les prochaines négociations.»

Manuel Avallone, vice-président SEV

Sondage CCT: on sait maintenant quelles sont les priorités

Le sondage du SEV concernant la CCT est un grand succès: plus de 5500 membres ont répondu au questionnaire et ainsi montré clairement où il faudra mettre l'accent lors des négociations de l'année prochaine. Le salaire, le salaire initial et la progression du salaire, la protection contre le licenciement, le temps de travail et la retraite anticipée restent les thèmes les plus importants.



Il y a des différences significatives dans l'évaluation des prestations de la CCT.

Dans la CCT, il n'y a rien de plus important pour les membres SEV que le salaire. Trois ans après l'introduction du nouveau système de salaire, 4 personnes sur 5 estiment que c'est

l'élément essentiel de la CCT. Dans les autres thèmes, qui avaient été laissés de côté lors des dernières négociations CCT, c'est clairement la retraite anticipée qui arrive en tête des priorités des membres SEV.

Suivent la protection contre le licenciement et le temps de travail.

Dans le sondage, le syndicat voulait non seulement connaître les priorités à fixer lors des négociations mais aussi savoir

ce qui génère de la satisfaction au travail. La satisfaction générale atteint une valeur de 3,6 sur une échelle de 5, ce qui correspond plus ou moins au résultat de l'enquête de satisfaction du personnel fait par les CFF.

La satisfaction générale influence l'évaluation des conditions de travail: celui qui est globalement content à son poste de travail trouve le salaire et le temps de travail adaptés, celui qui est insatis-

INFO

Le SEV a mandaté l'institut GfK en juin pour mener un sondage auprès de ses membres sur le thème de la CCT.

15 000 membres SEV travaillant auprès des CFF et de CFF Cargo ont reçu le questionnaire par écrit. Ils pouvaient y répondre soit sur papier soit sur internet. En tout, ce sont 5559 questionnaires qui ont été retournés, ce qui correspond à une participation de presque 40 %.

Le sondage est pertinent aussi bien en ce qui concerne les groupes d'âge, le sexe, les régions et les sous-fédérations.

fait à son poste critique également les autres domaines.

Influence des catégories professionnelles

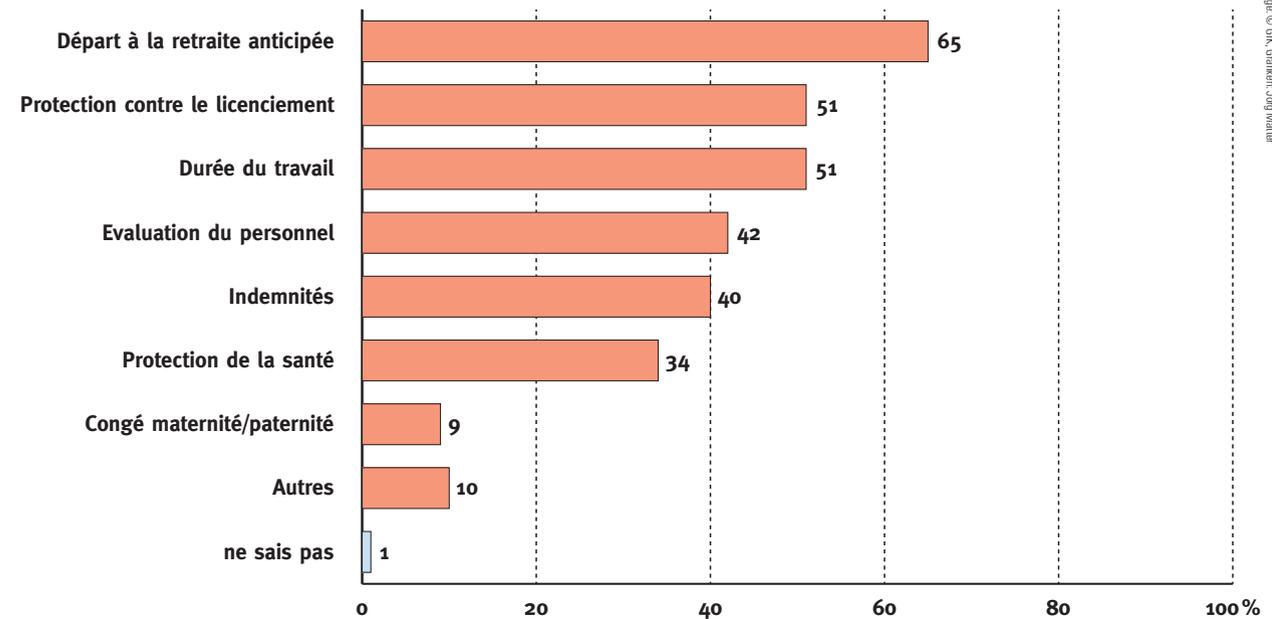
Ce qui est frappant, ce sont les différences entre les sous-fédérations: la LPV, la RPV et TS jugent la situation bien plus mauvaise que leurs collègues des autres sous-fédérations. De plus, les femmes et les jeunes sont davantage satisfaits que les hommes et les plus âgés.

Tout ne peut pas être réglé par la CCT

Lorsque les éléments de la CCT sont évalués un à un, la protection contre le licenciement, à savoir le contrat social, obtient de très bonnes notes. Les prestations en cas de maladie et d'accident sont également appréciées. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale n'est en revanche pas bien notée, idem pour le congé paternité, chez les jeunes hommes. Les personnes questionnées estiment clairement insuffisantes les possibilités de prendre une retraite anticipée. Cela se répercute directement dans la question concernant les priorités à fixer lors des prochaines négociations: la retraite anticipée obtient la première place. Une solution doit être trouvée même si c'est en dehors de la CCT. Cela est valable pour toutes les catégories professionnelles.

Importance des indemnités

Dans les autres thèmes, il existe



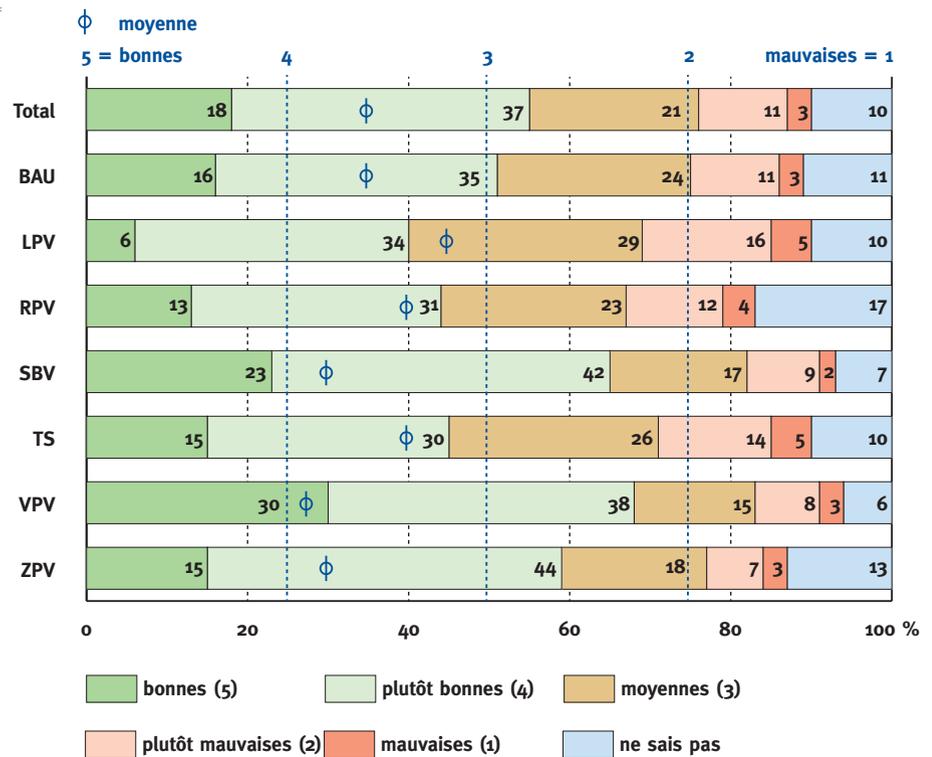
Voici les réponses à la question: sur quels thèmes le SEV devrait-il se concentrer à l'avenir?

te des différences: pour le personnel des locomotives et des trains, le temps de travail est plus important que pour les autres catégories. Pour les membres de Bau, de la LPV, de la RPV et de la ZPV, les indemnités ont plus d'importance que pour les autres sous-fédérations.

Requêtes supplémentaires

Dans les commentaires, les membres citent également les FVP et les cotisations d'assainissement de la caisse de pensions. Il y a aussi un malaise perceptible en ce qui concerne les grands espaces ouverts sans places de travail attribuées. Ces thèmes ne peuvent être réglés directement dans la CCT, mais le SEV a bien pris note qu'il devait s'engager sur ces points-là.

Peter Moor/Hes



La satisfaction au travail est moindre dans les sous-fédérations LPV, RPV et TS.

« Le sondage influencera directement notre catalogue de revendications pour la CCT »

Manuel Avallone, vice-président SEV, est responsable des négociations CCT avec les CFF. Il a débuté les préparatifs pour la CCT 2015 il y a quelque temps déjà. Il est l'instigateur du sondage auprès des membres.

■ **contact.sev: Une première question générale: comment évalues-tu les résultats du sondage?**

Manuel Avallone: Je suis tout d'abord extrêmement satisfait de la participation. Plus de 5500 collaborateurs CFF et CFF Cargo ont répondu, ce qui rend les résultats du sondage très pertinents.

■ **Quelles sont les réponses qui t'ont surpris ou au contraire auxquelles tu t'attendais?**

Comme on le pensait bien, le salaire reste le souci principal du personnel et même si nous n'avons pu négocier que le système salarial la dernière fois, le sujet va revenir sur le tapis dans les prochaines négociations, tout particulièrement les salaires initiaux et la progression du salaire.

Ce qui m'a surpris, c'est le poids qui est mis sur la retraite anti-

ciée, alors même que les organisations patronales prônent le contraire depuis longtemps. C'est connu, les travailleurs préfèrent partir en retraite plus tôt que plus tard.

■ **Il y a des différences entre les groupes d'âge et professionnels. Comment en tenir compte dans les**

Suite en page 12

Suite de la page 11

négociations ?

Nous connaissons déjà quelques-uns de ces thèmes, comme les évaluations du personnel par exemple. Nous avons déjà critiqué les salaires initiaux et le résultat du sondage nous conforte dans notre idée. Idem pour le congé paternité jugé insuffisant chez les jeunes hommes.

Sur certains sujets, les avis des catégories professionnelles divergent et nous verrons s'il est nécessaire de régler cela dans la CCT ou si nous pouvons régler ces divergences, en ce qui concerne le temps de travail, dans les réglementations sectorielles du temps de travail (BAR).

■ Que va-t-il se passer maintenant ?

Le sondage est une base importante pour le catalogue de revendications que nous voulons présenter aux CFF. Un second « panier » viendra s'y ajouter : les revendications qui ont été remises par les sous-fédérations lors de la Conférence CCT et qui n'ont pas pu être traitées la dernière fois. Seul le système salarial avait été négocié. Il s'agit maintenant d'établir une liste de revendications en sortant l'essentiel de ces deux « paniers ».

■ Quand le catalogue de revendications sera-t-il définitif ?

La Conférence CCT a fait un pas important cette semaine. Maintenant il s'agit de travailler sur la présentation de ces revendications. Notre objectif est que la Conférence CCT adopte le catalogue de revendications début 2014, afin que nous puissions entrer en négociations bien « armés ».

Questions pmo/Hes

Le sondage SEV montre en détail les domaines dans lesquels il faut négocier

Salaire, temps et évaluation

Des salaires initiaux trop bas et des augmentations incertaines ont des conséquences sur la satisfaction des jeunes. Les évaluations du personnel sont quant à elles une source d'énervernement.

Les moins de 30 ans et ceux qui ont moins de 5 ans de ser-

vice disent deux fois plus souvent que les autres que le salaire ne correspond pas au travail. Ça vaut la peine de le souligner, car cette catégorie d'âge est en revanche plus satisfaite que les plus âgés dans les autres domaines. En tout, ce sont 56% des personnes

questionnées qui s'estiment satisfaites de leur salaire. Cela correspond à d'autres sondages réalisés en Suisse.

Deux autres sujets liés au salaire apparaissent souvent dans les commentaires écrits: Toco est encore et toujours une source d'insatisfaction chez les membres et une suppression des garanties de salaire serait inacceptable.

Planifier ne suffit pas

En matière de temps de travail, les règles générales sont acceptées: la semaine de 41 heures et la longueur des vacances obtiennent de bonnes notes. La pression au travail se fait par contre clairement sentir: pour un tiers des personnes sondées, le temps à disposition ne suffit pas pour effectuer le travail demandé et beaucoup estiment que la planification n'est pas satisfaisante. Il y a néanmoins de grosses différences entre les catégories professionnelles à ce sujet: la RPV et la LPV jugent ce point de façon beaucoup plus négative que les autres sous-fédérations.

Ce sont surtout les jeunes hommes qui trouvent que les possibilités d'être engagés à temps partiel sont insatisfaisantes.

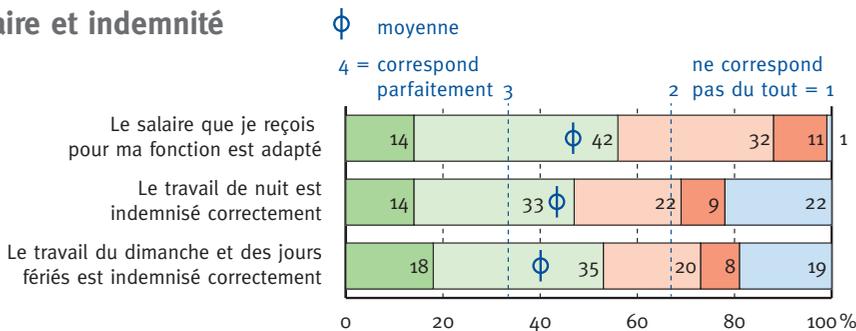
Evaluations: source d'énervernement

Seul un tiers des sondés estime que les évaluations du personnel sont un bon instrument. Un quart désapprouve complètement ce procédé. Les effets des évaluations sur le salaire sont rejetés pratiquement dans la même proportion.

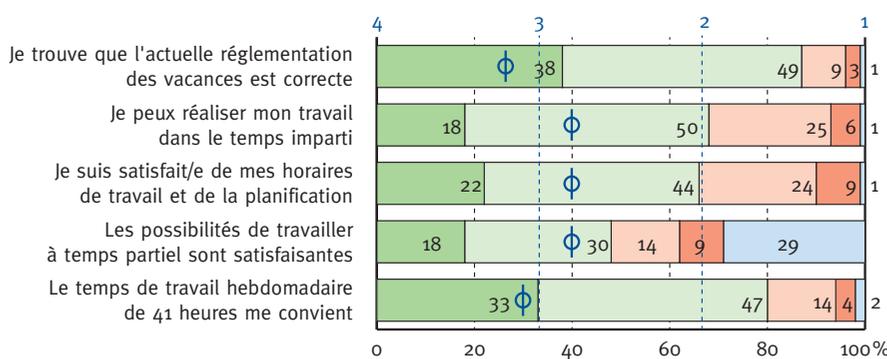
pmo/Hes

Salaire et indemnité

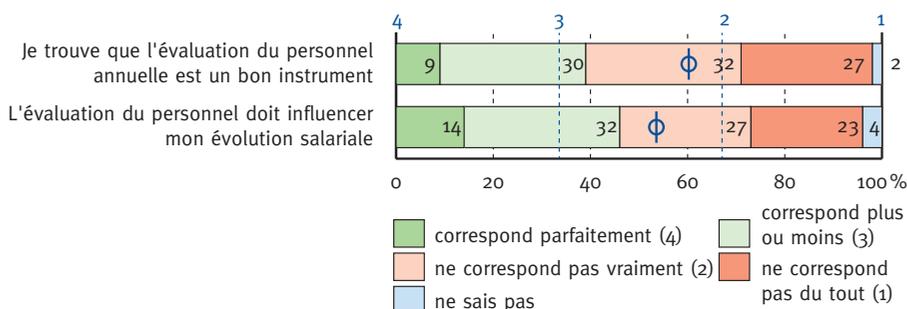
Illustration: © GfK, Grafiker: Jörg Meiner



Travail et temps libre



Evaluation du personnel



Des résultats pertinents sur les différents thèmes de la CCT.

Sous-fédérations

Samedi 23 novembre ■ **VPT**
Martigny-Croix Assemblée romande 2013
Salle de l'Eau-Vive
10h

Notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas!

Sections

Jeu ■ **VPT TPG**
26 septembre
Genève Assemblée
Dépôt Jonction et dépôt Bachet

à 14h dépôt Jonction, aux pneus à 16h dépôt Bachet, machine à café
«Collègues! Le statut qui va être négocié sera votre contrat de travail venez vous informer»
comité SEV TPG

Dimanche 6 octobre ■ **SBV Arc jurassien**
Courtételle Local Pique-nique des membres
de la fanfare de Courtételle 11h

En remerciement pour votre fidélité ainsi que pour marquer la fin de la région SBV Arc jurassien, nous vous invitons à un pique-nique. Le jambon, le pain et les boissons seront offerts; vous prendrez avec vous les salades ou autres accompagnements. Pour le dessert, vos cakes, pâtisseries, etc. sont les bienvenus. Vos conjoint(e)s, partenaires et enfants sont aussi invité(e)s. Inscription jusqu'au 30 septembre à arc-jurassien@sbv-online.ch ou 078 825 66 90.

Jeu ■ **ZPV Léman**
10 octobre
Genève Assemblée d'automne
BS Montbrillant 3^e étage
Salle 300A/B
15h

Le vice-président central ZPV, Pascal Fiscalini, sera présent pour répondre à vos questions! Chaque collègue libre et retraité est invité à y participer. Pour les collègues retraités, l'inscription peut se faire chez la vice-présidente au 079 479 09 23 ou sur les listes affichées dans les locaux. L'assemblée sera suivie d'une assiette offerte au «Galicien» à Genève.

Le comité ZPV Léman

Mercredi 16 octobre ■ **VPT Services ferroviaires**
Berne Assemblée des membres
Secrétariat central
Steinerstrasse 35
16h

L'invitation et l'ordre du jour seront envoyés par courrier. Tous les membres sont les bienvenus. Un apéro clôturera l'assemblée. Inscription d'ici le 8 octobre à Ely Wüthrich info@ely.ch ou 079 287 50 50.

USSC

Samedi 19 octobre ■ **Badminton**
Schönbühl 19^e tournoi amical de
Turnhalle VBS badminton USSC
9h45

Organisateurs: USSC Badminton et BC Ostermundigen. Badminton avec plaisir! Pour joueurs de tous les âges et de tous niveaux de compétence. Informations: Roger Baumann, 078 743 02 00 ou www.ussc.ch/badminton.

Décès

Michel Bugnon, fonctionnaire d'exploitation retraité, Villars-sur-Glâne; décédé le 20 août dans sa 90^e année. PV Fribourg.

Francis Hofmann, collaborateur spécialiste retraité, Chavannes-Renens; décédé le 21 août dans sa 68^e année. PV Vaud.

Anna Köhli, veuve de Werner, Bienne; décédée le 31 août dans sa 95^e année. PV Biel/Bienne.

Gabriel Oberson, chef retraité, Pompaples; décédé le 22 août dans sa 91^e année. PV Vaud.

Riedo Marie, veuve de Leo, Fribourg; décédée le 4 septembre dans sa 91^e année. PV Fribourg.

Suzanne Roulin, veuve d'Edmond, Lausanne; décédée le 28 août dans sa 93^e année. PV Vaud.

Alfred Schurmann, Neuchâtel; décédé le 15 août dans sa 92^e année. PV Neuchâtel.

Marcel Vittoz, chef de groupe principal retraité, Lausanne; décédé le 28 août dans sa 92^e année. PV Vaud.

Pensionnés

Mercredi 18 septembre ■ **PV Neuchâtel**
Buvette du FC Sortie d'automne
La Sagne

La course a lieu par n'importe quel temps. Le local (buvette du FC La Sagne, à 20 minutes de marche de la gare) est chauffé, si nécessaire. Chaque participant apporte son pique-nique. Des grils sont à disposition. L'apéritif, la soupe aux pois et le café sont offerts. L'utilisation du local étant gratuite, il est recommandé d'acheter les boissons auprès du cantinier. Prix modérés.

Un transport sera organisé entre la gare et la buvette pour les personnes handicapées. Pas d'inscription nécessaire.

Horaires aller: Neuchâtel dép. 10h32 - Chaux-de-Fonds arr. 10h58, dép. 11h02 - La Sagne arr. 11h16. Horaires retour: La Sagne dép. 17h42, Chaux-de-Fonds arr. 17h56, dép. 18h02, Neuchâtel arr. 18h29. Titres de transport individuels. A bientôt!

Le comité

Samedi 21 septembre ■ **PV Biel/Bienne**
Berne Appel général

Tous à la manifestation à Berne! Non aux rentes variables, pour un fort service public.

Rendez-vous dans le hall de la gare de Bienne à 12h, départ 12h24 (Lyss 12h37). Notre président Rudolf Flückiger prend les commandes de billets jusqu'au 20 septembre.

Tél. 079 251 27 29

Mardi 24 septembre ■ **Amicale des pensionnés du Jura bernois et de Bienne romande**
Studen Restaurant Florida Sortie n°7

Comme l'année passée, nous nous rendrons à Studen au restaurant Florida afin de passer l'après-midi ensemble... Bienne départ devant le Mariana (Car postal n°74) à 13h32, Studen Grien arrivée 13h48. L'abonnement général est valable. Venez nombreux et au plaisir de se revoir, bien bronzés et reposés après la pause estivale. Pour cette sortie, je ne serai malheureusement pas présent. Vacances obligent... mais le cœur y sera!

J.R.

Mercredi 25 septembre ■ **PV Fribourg**
Lac Noir Marche de deux heures, facile et accessible à tous, autour du lac Noir et le long de la Singine chaude.

La commission d'animation de la PV Fribourg vous invite à une magnifique promenade en Singine. Rendez-vous à 9h55 à l'arrêt de l'autobus Gypsera Lac Noir. Aller: Fribourg (gare routière TPF) dép. du bus à 9h00, Lac Noir Gypsera arr. 9h52. Retour: Lac Noir Mösli dép. au 09 de chaque heure, arr. Fribourg au 59. Pour ceux qui ont les voitures au parking, dép. du Lac Noir Mösli au 47 de chaque heure pour Lac Noir Gypsera, arr. au 52. L'arrêt du bus du Mösli se trouve à env. 7 à 8 min du restaurant. Chacun se munit de son titre de transport. Parking à la Gypsera (fr. 6.- pour la journée). Repas de midi en commun vers 12h30 au restaurant Mösli (tél. 026 412 13 30) pour le prix de fr. 25.- par personne.

Au menu: pâté et salade - rôt de porc - légumes de saison - frites ou pâtes - tranche glacée.

Les personnes ne voulant pas rester pour dîner nous quittent à l'arrivée de la marche; à mentionner lors de l'inscription. Les non-marcheurs peuvent nous rejoindre pour le repas de midi, mais doivent également s'inscrire. Le verre de l'amitié sur le parcours ainsi que le café au repas de midi sont offerts par la section.

La CA

Mardi 1^{er} octobre ■ **PV Genève**
Genève Assemblée de section
UOG Place des Grottes 3
14h30

Après la belle manifestation du 21 septembre 2013 à Berne (bravo à celles et ceux qui ont participé), nous nous retrouvons pour notre assemblée d'automne. Retenez la date et venez nombreux car nous vous avons choisi un conférencier et un thème très intéressants: «Les nouveaux droits de l'adulte». Que faire lorsque l'un des conjoints ne peut plus s'exprimer ou prendre une décision lui-même (AVC, Alzheimer)? MM. Lachat et Hamdan vous diront tout et répondront à toutes vos questions.

Votre comité

■ Sous-fédération RPV

Tous à la manif à Berne

La commission centrale RPV s'est réunie après les vacances d'été à Buchs, pour une séance ordinaire. A l'ordre du jour, la mobilisation pour la manifestation du 21 septembre à Berne.

La commission a constaté que beaucoup de collègues ne savent pas encore trop quel est le thème de la manifestation. Et pourtant, les rentes futures concernent tout le monde, il n'y a pas d'exception. Le SEV a organisé d'ailleurs plusieurs séances d'information à ce propos. Les dates se trouvent sur le site internet du syndicat. La RPV appelle donc ses membres à se déplacer à Berne ce samedi-là. En discussion également durant cette réunion, les prescriptions de CFF Trafic

Voyageurs «Vorbereitung und Abschluss». Du côté de Cargo, un allègement a été demandé en matière de coupleur. La direction P 20000836 du 9 décembre 2012 est maintenant passée au 4.1. Tout le monde n'était pas au courant du changement, qui concerne la division Infrastructure et Cargo. Dans le Trafic Voyageurs par contre, ce n'est pas le cas. De premières discussions au sujet de BAR RCP Cargo ont eu lieu. La délégation du SEV a établi un tableau synoptique et l'a transmis à la direction. Il n'y a pas encore de négociations pour le moment. La RPV tiendra ses membres au courant des avancées, Hanspeter Eggenberger et Danilo Tonina représentent la RPV. **RPV**

■ Comité central LPV

Négociations BAR acceptées

Le thème principal de la séance du comité central qui a eu lieu le 13 août était les nouvelles réglementations sectorielles du temps de travail (BAR) de CFF Voyageurs. Le comité accepte ces nouvelles BAR, même si le point lié à la transmission du travail doit encore être précisé. La LPV est critique face au projet pilote CFF dans la vallée de Laufen, à savoir le processus d'arrêt Pekaba. Tout ça stresse encore davantage les mécanos.

Aux RhB, la LPV ressent toujours plus d'insatisfaction parmi les mécanos. En juin, l'un d'entre eux s'est vu retirer son autorisation de conduite car il avait un problème avec Allegra. Et maintenant le personnel des locs vient d'apprendre dans un procès-verbal que des décisions ont été prises concernant la conduite de nouveau matériel roulant, sans intégrer le personnel concerné.

La politique salariale est aussi un problème, et toujours plus de mécanos avec peu d'années de service se plaignent. Une discussion aura lieu avec les collègues concernés, la LPV et le président du conseil d'administration des RhB.

Chez CFF Cargo, on avait appris qu'il n'y aurait pas de nouvelles prestations à fournir, ni de changement quelconque à Erstfeld et Goldau lié au trafic en plus de DB-Schenker. Les premiers trains DB-Schenker sont arrivés au dépôt d'Erstfeld bien que les tours de service extrêmement tôt n'aient pas encore pu être intégrés au calendrier. La promesse comme quoi les places de mécanos seraient mises au concours seulement quand on connaîtrait les emplacements n'a pas été tenue. La déception est forte chez le personnel concerné et on se demande si on peut encore croire quoi que

ce soit. Chez CFF Cargo International, même deux mois après les changements d'horaire, tout ne fonctionne pas encore bien. Il y a eu une rencontre entre la CoPe et la direction de Cargo International, lors de laquelle des accords ont été trouvés et signés, mais ceux-ci n'ont pas encore été appliqués, en partie. L'accident dans le canton de Vaud a fortement sollicité notre président central Urs Mächler, qui a donné de nombreuses interviews dans les médias. Les échos suite à cela ont été positifs, aussi de la part de la direction SEV. Un problème subsiste en Suisse romande: le remplacement des présidents de section sortants. Pour le jubilé des 125 ans, la LPV a trouvé des rédacteurs pour le bulletin. Et chaque section est libre d'organiser une manifestation régionale. Le comité offrira son soutien. **Marcel Maurer**

PV Jura: tous à Berne le 21 septembre

Le comité invite tous les membres disponibles à participer à cette manifestation. **Départ par train de 11 h 42 à Delémont.** Rendez-vous à la Schützenmatte à 13 h 30. Des cartes journalières seront fournies par le SEV. S'annoncer chez le président jusqu'au 12 septembre au 032 422 48 35.

D'avance merci pour votre participation. Amicales salutations de votre comité **SEV PV Jura, P. Ackermann**

■ PV Jura

L'Ecomusée de la cerise

C'est par une belle journée d'été, le 21 août, que 46 personnes ont pris part à notre sortie annuelle dans les Vosges.

Partis de Delémont vers 7 h 45, direction Porrentruy pour embarquer les rescapés ajoulots, nous avons poursuivi la route en direction de Delle-Belfort et le sommet du Ballon d'Alsace où nous avons fait un arrêt pause-café. Après cela, départ pour Gérardmer, une belle contrée avec un beau lac, on dirait une carte postale. Nous avons mangé au restaurant «Les rives du lac» où un bon dîner nous a été servi. Après le repas, nous sommes partis en direction de Fougerolles où nous avons visité l'Ecomusée de la cerise qui est très instructif. Il y a 40 000

cerisiers dans cette région dont la plupart des fruits sont distillés mais ils n'y distillent pas que de la cerise, ils font aussi toutes sortes d'alcools forts. Après cette visite fort intéressante, nous sommes repartis en direction de la Suisse. Au passage, nous avons pu voir à plusieurs reprises la Moselle. Nous sommes arrivés vers 19 heures à Porrentruy et un peu plus tard à Delémont. La journée fut belle et la bonne ambiance a régné tout au long de cette belle course organisée par Catherine Excursions et notre président. Un grand merci pour cette belle journée aux organisateurs ainsi qu'à nos deux fidèles chauffeurs Catherine et André. A l'année prochaine.

Oscar Schaub, secrétaire

PV Fribourg

Plein les papilles au Gros Prarays

Pour sa douzième édition de la soupe du chalet, quelque 50 membres de la PV Fribourg ont fait le déplacement du Gros Prarays aux Monts de Marsens le mardi 27 août dernier.

Apprêtée dans un vénérable

chaudron en cuivre par le maître queux Maurice Kolly, cette soupe composée de poireaux, oignons/échalotes, pommes de terre, cornettes, bouillon, lait, crème, gruyère et ciboulette a réjoui les papilles gustatives de chacun. Personne n'a d'ailleurs tiré de son sac à dos quelque en-cas que ce soit, tant la soupe coulait à

profusion et comblait les estomacs les plus affamés. D'autant que les desserts, préparés et offerts par de nombreuses dames, étaient riches et variés. Un tout grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour faire de cette rencontre traditionnelle une journée sympathique et conviviale.

Le secrétaire

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462 Tirage: 10961 ex. (total 45451 ex.), certifié REMP au 21.11.2012. Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter. Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse: Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.- Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 26 septembre 2013. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 19 septembre à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 16 septembre à 10 h.

La sous-fédération VPV désire à nouveau s'agrandir

Qui sera le meilleur recruteur pour l'année 2013?

L'année dernière, en tant que fédération VPV, nous voulions augmenter le nombre de membres. Dans le but de continuer à grandir, nous lançons à nouveau un concours.

Afin de pouvoir encore remettre les prix en tant que sous-fédération VPV, le concours est limité du 1^{er} janvier au 30 novembre 2013.

Les prix sont:

1^{er} prix: une nuit, demi-pension pour 2 personnes au Parkhotel à Brenscino

2^e prix: un voyage au départ d'Interlaken à la Jungfrau pour 2 personnes

3^e prix: un repas pour deux personnes dans un restaurant proche de chez vous

Alors, n'hésitez pas et participez!

Vous pouvez obtenir du matériel promotionnel auprès de votre président de section.

Vous pouvez aussi utiliser la voie électronique pour vos inscriptions auprès du SEV à l'adresse suivante:

http://www.sev-online.ch/fr/mitgliedschaft/anmeldung_sev.php

Comité central VPV

Comités des sections de Berne, Lausanne, Lucerne, Suisse Nord-Ouest, St-Gall, Zurich.

MOVENDO

Das Bildungsinstitut der Gewerkschaften
L'Institut de formation des syndicats
L'Istituto di formazione dei sindacati

Il reste quelques places dans les cours Movendo suivants (www.movendo.ch):

- Le traitement de texte Word pour Windows, les bases – 10.10 et 11.10 – Yverdon-les-Bains
- Entretien d'embauche et dossier de candidature – 14.10 et 15.10 – Chexbres
- Avancer en âge dans son milieu professionnel – 21.10 et 22.10 – Chexbres
- Mieux vivre le changement dans son milieu professionnel – 24.10 et 25.10 – Morges
- Les bases de Windows sur PC – 24.10 et 25.10 – Yverdon-les-Bains
- Développer les moyens d'information et de communication – Séminaire de base pour membres de commissions du personnel, niveau 3 – 28.10 et 29.10 – Ste-Croix
- Gérer son budget – 5.11 – Morges
- Power Point – 6.11 – Yverdon-les-Bains

Préavis – information aux cadres CFF

Le SEV invite les cadres des CFF à participer à une information ayant pour thème « Cadres: concilier la conduite professionnelle avec la conduite du personnel », qui aura lieu le

mercredi 6 novembre 2013 de 16h30 à 18h30 au

Centre de conférences Allresto, Berne, Effingerstrasse 20

Exposé (en allemand) de Griselda Naumann (coaching) puis discussion avec l'oratrice (allemand-français) et apéritif dînatoire. Inscription jusqu'au 26 octobre à kader@sev-online.ch

Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'une nombreuse participation. **SEV, VPV, SBV**



Prêts hypothécaires

Se bâtir un financement.

Chez Retraites Populaires, en matière de prêts hypothécaires, les mêmes conditions sont appliquées à tous les clients. Ce principe d'équité et de mutualité est aussi la raison pour laquelle nos conseillers ne sont pas rémunérés à la commission. Et s'il était temps pour vous de découvrir nos solutions pour financer votre logement?

Contactez nos conseillers au 021 348 21 50
www.retraitespopulaires.ch

Votre avenir, notre mission.

**Retraites
Populaires**

Journée de formation

SavoirPouvoirBonheur

Vendredi 22 novembre 2013, 9:00, Hotel Bern, Berne

Le travail syndical et la recherche du bonheur sont étroitement liés. Déjà dans le mouvement des travailleuses du 19^{ème} siècle, un appel était lancé pour «Avancer vers la liberté et le bonheur». Le bonheur n'est pas quelque chose qui tombe du ciel. Nous devons quelque peu l'aider si nous voulons qu'il s'installe dans nos vies.

Exposé principal (avec traduction simultanée)

«En route vers la liberté et le bonheur»

Oratrice : Sylvia Honsberg, secrétaire fédérale pour les femmes du syndicat allemand Bauen-Agrar-Umwelt Deutschland

Ateliers : Assurances sociales, travail et revenus, quota

Les inscriptions sont acceptées dès à présent.

Prière de les adresser à :

031 357 57 57, jris.piazzoli@sev-online.ch.

Pour de plus amples informations :

www.sev-online.ch

Inscrivez-vous maintenant !



Cet événement est organisé et financé par :



Deine starke Gewerkschaft
Ton syndicat fort
Il tuo forte sindacato



Die Gewerkschaft des Verkehrspersonals SEV mit gegen 45 000 Mitgliedern sucht per sofort oder nach Vereinbarung

Admin. Mitarbeiter/in 50 %

im Zentralsekretariat Bern.

Im Kompetenzzentrum Mitgliederdienste sind Sie mitverantwortlich für den optimalen, korrekten und termingerechten Ablauf. Sie behandeln die Austritte, sind zuständig für die Einhaltung der Austritts- bzw. Kündigungsmodalitäten und unterstützen die Verantwortliche bei den administrativen Tätigkeiten im Bereich des Multirechtsschutzes. Die Stellvertretung bei der Behandlung der Darlehen/Kredite/Notunterstützungen, der Telefonzentrale/Empfang und weitere Aufgaben runden das Pflichtenheft ab.

Für die Erfüllung dieser Aufgaben verfügen Sie über eine kaufmännische oder gleichwertige Ausbildung und gute Informatik-Anwenderkenntnisse. Ihre Muttersprache ist Deutsch oder Französisch mit sehr guten Kenntnissen der anderen Sprache, Italienischkenntnisse sind von Vorteil. Sie sind es gewohnt, exakt, zuverlässig, und teamorientiert zu arbeiten.

Engagierten Persönlichkeiten bieten wir ein spannendes Arbeitsumfeld und fortschrittliche Arbeitsbedingungen.

Sind Sie interessiert? Frau Ursula Lüthi, Personalleiterin, oder Eveline Tanner Steiner nehmen gerne Ihre vollständige, elektronische Bewerbung bis am 20. September 2013 entgegen.

SEV, Steinerstrasse 35, Postfach, 3000 Bern 6, eveline.tanner@sev-online.ch

Mehr über den SEV erfahren Sie unter www.sev-online.ch

Durant l'année du jubilé, 30% de rabais pour les membres SEV!

Superior
Parkhotel Brenscino
BRISSAGO

... laddove è difficile partire!
... dort wo der Abschied schwer fällt!
... l'endroit qui est difficile de quitter!

Profitez des belles journées d'automne...

...dans notre petit paradis où nous vous accueillons avec joie et pour lequel vous recevez, en tant que membre SEV, un rabais spécial de 30 % sur le prix de la nuitée durant toute l'année du jubilé.



Parkhotel Brenscino
Via Sacro Monte 21
6614 Brissago

Tel. 091 786 81 11
info@brenscino.ch
www.brenscino.ch



Grande campagne de recrutement

4 à 5 adhésions : 50.-;

6 à 8 adhésions : 100.-;

9 à 12 adhésions : 300.-

13 à 16 adhésions : 500.-;

17 à 19 adhésions : 700.-;

20 et plus adhésions : 1000.-

(seules comptent les adhésions réalisées
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013)

Les primes sont payées en chèques Reka !

Avez-vous des questions au sujet de la campagne de recrutement ?

Adressez-vous à : info@vpt-online.ch

Angle droit

Le temps partiel

Un arrêt du Tribunal fédéral expliqué en détail.

Dans un arrêt publié récemment, le Tribunal fédéral a rendu un jugement favorable aux personnes qui travaillent à temps partiel.

Même si le contexte du cas n'est pas celui des transports publics, il est intéressant de se pencher sur les réflexions de notre Haute Cour.

Albert est agriculteur indépendant. Parallèlement à cette activité, il travaille comme salarié pour une entreprise, en particulier durant les mois de juillet et août. Ceci à raison de 8 h par jour, mais au maximum 30 h par semaine. Il a été

victime d'un accident en juin 2009. Dans la mesure où son contrat de travail portait sur une durée de travail hebdomadaire moyenne inférieure à 8 h, son assurance a estimé qu'il ne bénéficiait pas d'une couverture d'assurance pour les accidents non professionnels. Dans l'assurance-accident (LAA), les travailleurs occupés à temps partiel moins de 8 h par semaine ne sont pas assurés contre les accidents non professionnels, mais seulement contre les accidents professionnels. Albert n'a pas été victime d'un accident professionnel en tant que salarié. La question est donc de savoir s'il était occupé à rai-

son de 8 h au moins par semaine, et donc s'il était également assuré contre les accidents non professionnels. Il existe plusieurs théories pour savoir comment calculer le seuil minimal de 8 heures pour une personne exerçant une activité à temps partiel et occupée de manière irrégulière. L'une d'elles est qu'il faut déterminer la charge de travail chaque semaine séparément. Cette méthode a le mérite de la clarté, mais les travailleurs sur appel ignorent en début de semaine s'ils seront assurés ou non. Une autre préconise de se fonder sur une durée hebdomadaire moyenne en prenant une période de référence assez longue. Une Commission des sinistres LAA (composée de plusieurs assureurs privés et de la Suva) a établi à l'intention des assureurs-accidents une recommandation dont il

ressort que, pour les travailleurs à temps partiel occupés irrégulièrement, la couverture d'assurance pour les accidents non professionnels est admise aux conditions suivantes: la durée moyenne hebdomadaire de travail atteint au moins 8 h et les semaines d'au moins 8 h de travail sont prépondérantes.

Pour le calcul, il faut prendre en compte les heures travaillées ainsi que les heures d'absence (maladie ou accident). Par contre, les semaines durant lesquelles l'assuré n'a pas travaillé (pour une autre raison) ne sont pas prises en compte.

Le Tribunal cantonal avait conclu qu'Albert n'avait pas droit aux prestations, faute d'une couverture d'assurance compte tenu de toutes les semaines de l'année, indépendamment du fait que l'assuré a ou non travaillé durant toutes ces semaines.

Le TF, quant à lui, considère que la prise en considération des semaines non travaillées aurait pour effet de diminuer la moyenne de l'horaire hebdomadaire. Avec la conséquence d'exclure de l'assurance des accidents non professionnels les travailleurs qui, bien que répondant à la définition de travailleurs occupés à temps partiel, seraient moins bien traités que d'autres travailleurs à temps partiel qui exercent leur activité de manière plus régulière. La recommandation de la commission des sinistres permet d'assurer une égalité de traitement entre assurés. Selon ces considérations, le Tribunal fédéral a admis qu'Albert travaillait en moyenne 9 h par semaine. Au moment de l'accident, il était donc assuré contre les accidents non professionnels.

L'équipe de la protection juridique

Member Stars 5+: l'action de recrutement de l'année 2013

L'adhésion au SEV vaut le coup: vous recevrez de nombreuses prestations pour une modeste cotisation

Le SEV lutte pour de meilleures conditions d'engagement et de travail.

Le SEV négocie des conventions collectives de travail.

Le SEV t'offre une protection juridique professionnelle.

Le SEV représente tes intérêts au niveau politique.

Le SEV t'informe via le journal *contact.sev* et le site www.sev-online.ch.

Le SEV te rend la vie moins chère, puisqu'il offre des assurances très avantageuses: protection juridique privée, assurances complémentaires à la caisse-maladie, 3^e pilier.

Règlement de l'action Member Stars 5+:

1. Tous les membres SEV peuvent prendre part à l'action Member Stars 5+ à l'exception du personnel professionnel SEV.

2. La période de recrutement valable est comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 16 décembre 2013.

3. Les prix attribués sont les suivants:

Pour chaque nouveau membre recruté, le recruteur reçoit la prime habituelle de 50 francs.

Pour deux membres recrutés, le recruteur reçoit en plus **la mappe de conférence exclusive SEV ou un étui iPad**, produits par Anyway Solutions.

Pour cinq membres recrutés, il y a **doublement de la prime**: le recruteur reçoit donc 250 francs supplémentaires, ce qui fait 500 francs en tout.

A chaque 5^e membre recruté, il y a **doublement de la prime**, donc 1000 francs en tout pour 10 membres recrutés, 1500 francs pour 15 membres recrutés, etc.



Oui, je veux devenir membre du SEV et je reçois automatiquement l'abonnement à *contact.sev*.

J'accepte les statuts et règlements en vigueur.

Nom/prénom:

Rue:

Code postal/lieu:

Téléphone:

Courriel:

Signature:

Recruté par:

Nom/prénom:

Rue:

Code postal/lieu:

Téléphone:

Numéro de compte/IBAN:

Date:

Nous prendrons contact avec toi pour un complément d'information! Merci de ton intérêt!

Envoyer ce talon à: Secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6 ou faxer au 031 357 57 58.

De SEV Assurances à Helvetia: comment vivent-ils le changement ?

Vincent Di Blasi, à votre service

La reprise par Helvetia Assurances du portefeuille de SEV Assurances a été une surprise pour beaucoup de membres y compris les collaborateurs et conseillers régionaux de SEV Assurances. Le choix d'Helvetia est acquis, les raisons pour abandonner l'enseigne SEV connues, il s'agit à présent d'aller de l'avant pour servir nos membres. Comment les Romands vivent-ils ce changement ? Vincent Di Blasi, collaborateur Helvetia, conseiller financier diplômé IAF et conseiller clients membre SEV, nous répond.

■ Vincent, comment as-tu ressenti ce changement et quelle a été ta réaction ?

Sur le moment un petit brin de nostalgie, mais ensuite il faut regarder devant soi et prendre cela comme un challenge et une belle opportunité pour les membres du SEV. Je savais que de toute manière on aurait dû franchir le pas un jour ou l'autre, et avoir finalement un partenariat avec une autre compagnie.

■ Tu restes donc au service d'Helvetia Assurances, comme professionnel, après plus de 15 ans de collaboration avec SEV Assurances Coopérative, pourquoi ?

L'opportunité de rester la personne de contact pour nos membres SEV afin de pouvoir à présent proposer plus de produits en prévoyance et en assurances choses m'intéresse énormément, car nous allons pouvoir répondre à la demande de certains de nos

membres SEV. J'ai pu constater que la philosophie d'Helvetia n'est pas loin de celle que nous avions chez SEV Assurances.

■ Pour toi Vincent, quels sont les arguments pour convaincre les collègues SEV de faire totalement confiance à notre nouveau partenaire SEV ?

A présent nous avons un certain nombre d'outils de travail qui vont nous permettre de développer et d'apporter un plus pour les membres SEV et ceci afin de pouvoir entretenir et continuer notre relation avec les collègues du SEV.

Propos recueillis par
Jean-François Milani

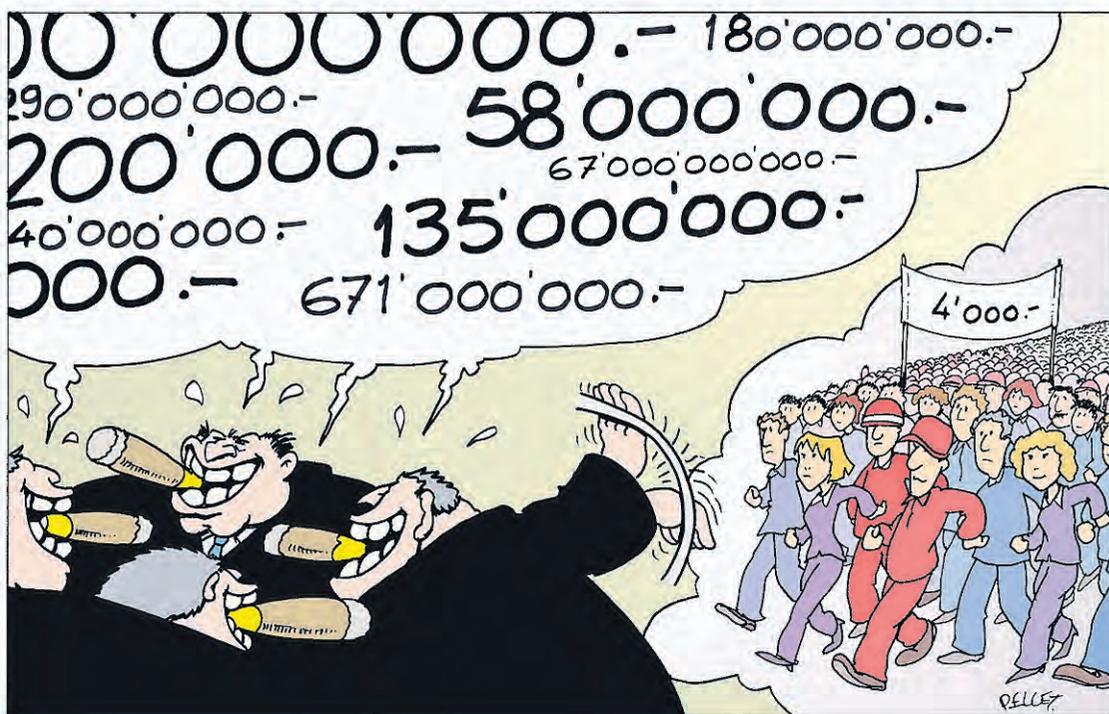


Helvetia, une belle opportunité pour les membres du SEV!

Contact: Vincent Di Blasi, Helvetia Assurances, Agence Générale Riviera/Chablais, Grand-Rue 20, 1820 Montreux.

Tél. bureau 058 280 82 44 ou mobile 079 680 76 68 – mail: vincenzo.dibiasi@helvetia.ch – www.helvetia.ch/fr/sev

PELLET PIOCHE: 4000, ÇA LES FAIT BIEN RIRE!



EN VITESSE

Le LEB toutes les 15 minutes, enfin!

Le nouvel horaire, tant attendu, entre Lausanne et Cheseaux est enfin entré en service fin août.

Après un report de huit mois, c'est fait, la compagnie ferroviaire du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) circule toutes les 15 minutes entre Lausanne et Cheseaux.



Cette modification est entrée en vigueur en même temps que l'introduction du nouveau système de gestion du trafic, qui accuse également du retard.

Journée USS

Nanomatériaux: le nouvel amiante ?

La tragédie de l'amiante n'a toujours pas trouvé son épilogue et nous démontre qu'en matière de produits nouveaux, au potentiel économique et technologique certes prometteur, il convient d'agir avec davantage de sérieux que par le passé.

Avant d'en arriver à une large utilisation de ces substances, il importe d'en clarifier scientifiquement les conséquences possibles. Cela concerne notamment les nanomatériaux. La commission « santé et sécurité au travail » de l'USS et les fédérations de cette dernière organisent en décembre 2013 une journée sur cette problématique.

Le Conseil fédéral veut prolonger jusqu'en 2015 le plan d'action « Nanomatériaux synthétiques » actuellement en

cours. Ce faisant, il veut encourager le site suisse de production nano et l'utilisation sûre de nanomatériaux synthétiques, ainsi qu'en poursuivre le développement. Il s'agit en premier lieu d'élaborer des bases méthodologiques qui permettront de formuler des prescriptions spécialement destinées à cette technologie, c'est-à-dire de mettre au point les conditions-cadres pour des régulations, et de poursuivre le dialogue entre les partenaires sociaux, les milieux scientifiques, la recherche et les organisations de protection des consommateurs et consommatrices.

Petit rappel: aujourd'hui déjà, les nanomatériaux sont soumis à la législation sur les produits chimiques conventionnels, les denrées alimentaires et les médicaments. Les mêmes prescriptions de sécurité et exigences en matière d'information leur sont appliquées dans

le cadre de la procédure d'enregistrement. Pour la protection de la santé au travail, en cas d'utilisation de nanomatériaux synthétiques, on leur applique

les mêmes principes de prévention que pour toutes les autres substances présentant des risques (encore inconnus) pour la santé...

Que cela soit vraiment suffisant est contesté. Car on n'est pas encore en mesure d'évaluer leurs effets à long terme sur l'organisme humain. **uss**

INFO

Journée d'études sur les nanotechnologies

Des scientifiques de haut niveau, la Suva et les partenaires sociaux y traiteront des risques et des opportunités liés à la nanotechnologie pour les travailleurs et travailleuses, ainsi que pour le site industriel Suisse. La nanotechnologie y sera débattue tant sous l'angle de la technologie et des assurances que du droit de la responsabilité civile. Ainsi, Michael Riediker définira les propriétés des nano-objets, alors que la question du potentiel de la

nanotechnologie et l'importance actuelle et future de cette dernière pour l'économie suisse seront développées par Helmut Elbert. Christophe Bosshard de la Suva donnera un aperçu des activités de prévention aujourd'hui en cours sur les lieux de travail. Enfin, Christoph Rüegg du SECO et Luca Cirigliano, secrétaire central de l'USS, procéderont à une appréciation de la situation d'un point de vue juridique.

Lieu: Unia, Weltpoststrasse 20, Berne

Date: **2 décembre 2013**
13 h 15–17 h 30

Participation aux frais:
CHF 50.– (CHF 25.– pour les membres des associations/syndicats de l'USS)

Inscriptions: Movendo,
Monbijoustrasse 61, CP 3000
Berne 23, tél. 031 370 00 70,
fax 031 370 00 71,
info@movendo.ch

Une brochure informative de la branche « Retraités » de la VPT

La retraite: une nouvelle tranche de vie

Le départ à la retraite soulève beaucoup de questions. Le syndicat est là pour aider les membres lors de ce passage et a publié récemment une brochure informative dans ce sens.

Le syndicat est là pour défendre les intérêts des travailleurs. Mais il est aussi présent, lors du passage à la retraite, afin de faciliter une période quelque peu bouleversante. De même, il défend les intérêts des retraités.

Le syndicat est également là pour maintenir le contact entre anciens collègues. Les membres du syndicat qui sont à la retraite continuent à se voir, à organiser des excursions ou



La brochure de la VPT regroupe plein d'informations susceptibles d'intéresser les retraités des transports publics.

repas communs ou des conférences de spécialistes en lien avec leurs soucis quotidiens. Les collègues retraités continuent donc à partager du temps ensemble et à se voir ré-

gulièrement. Les retraités des CFF sont regroupés dans la sous-fédération des pensionnés (PV) tandis que les retraités des compagnies privées restent dans leur section VPT,



sections qui ont souvent un groupe spécifique « retraités ». La VPT vient de publier une brochure à l'attention de ses retraités, brochure qui tente de répondre aux questions courantes en lien avec la retraite. Le syndicat liste notamment les prestations qu'il offre à ses membres. Mais ces derniers trouveront dans la brochure également des informations sur les dispositions de fin de

vie ou en cas de décès et quelques adresses utiles. Cette brochure peut être commandée auprès du président de section. Une brochure similaire existe pour la sous-fédération PV et est distribuée à chaque nouveau membre à sa son entrée dans la section.

pan/Hes

Les mesures urgentes des CFF après le drame de Granges-près-Marnand

Double contrôle: 7 gares seulement

Après la collision à Granges-près-Marnand, les CFF ne pouvaient plus ignorer les problèmes de sécurité. Leurs mesures restent insuffisantes.

Après la collision meurtrière du 29 juillet à Granges-près-Marnand, les CFF ont mis sur pied un groupe de travail interne. Celui-ci devait examiner des mesures urgentes dans les domaines technique, des procédures et de l'engagement du personnel afin d'améliorer la sécurité. Dans les faits, au final, seules deux mesures urgentes ont été prises: tout d'abord, « les CFF renforcent les cercles de qualité internes avec de nouveaux collaborateurs comme les mécaniciens, les chefs de circulation des trains ou les agents de train ».

Comme seconde mesure, les CFF réintroduisent dans sept gares suisses, dès le 1^{er} octobre, le principe du double contrôle, comme l'avait déjà demandé le SEV. Une mesure qui ne sera pas réintroduite dans toutes les gares équipées du

système Signum, mais à Granges-près-Marnand, Cugy, Estavayer, Yvonand, Court, Porrentruy et Zweidlen. Dans les faits, là où il y a encore des chefs de circulation aux postes d'enclenchement et seulement lorsqu'ils sont présents.

Changements technologiques

Les CFF renoncent par contre à renforcer l'accompagnement des trains que le SEV appelait de ses vœux. Il faut aussi s'attendre à l'abandon du principe du double contrôle après l'automatisation des gares concernées en espérant que d'ici là des améliorations seront apportées. L'équipement de ZUB a débuté en 1993 sur la base d'une analyse de risques et comptait 3200 signaux équipés à la fin 2012. A la fin 2011, les CFF avaient décidé d'équiper 1700 signaux supplémentaires (« programme 1700 ») d'une installation de surveillance de la sécurité d'ici à 2020. La sécurité est améliorée grâce au contrôle de la vitesse. Après l'accident de Neuhausen le 10 janvier, ce programme a été accéléré, afin de permettre son bouclage en 2018. Une nou-



Le nombre de cas de signaux non respectés est bas si l'on considère la quantité de kilomètres effectués. Et cela diminue encore.

velle accélération de ce programme est à l'étude actuellement, ce que le SEV juge nécessaire et faisable.

ETCS à l'horizon 2025

Les systèmes Signum et ZUB sont arrivés en fin de vie et doivent être remplacés: par le biais de ETCS Level 1 – qui constitue un changement technologique sans apporter davantage de sécurité, comme le relève Philippe Gauderon, responsable de CFF Infrastructure – ou par Level 2, qui apporterait une réelle augmentation

de la sécurité. Mais hormis quelques tronçons choisis (tunnel du Lötschberg, Mattstetten–Rothrist) et dès 2015 la vallée du Rhône et le Gothard, cette nouvelle technologie ne devrait être introduite qu'après 2025.

Le directeur général des CFF Andreas Meyer a pourtant affirmé devant la presse que « le chemin de fer suisse est sûr et le sera toujours plus ». Quant à la responsable de la division Voyageurs, Jeannine Pilloud, elle indique qu'un « échange intensif avec tous les parte-

naires sociaux importants a eu lieu » et qu'il a déjà porté ses fruits. Elle évoque notamment les nouvelles BAR (voir *contact.sev* n° 16/2013) qui satisfont les deux parties. Elle se dit aussi fière que la satisfaction personnelle des mécaniciens soit en hausse. Si l'on compare les mesures des CFF aux revendications du SEV, on constate que les CFF font preuve de frilosité. Le SEV salue l'intégration des gens du terrain dans les cercles de qualité internes mais déplore le fait que seules 7 gares voient le double contrôle être réintroduit.

Examiner au lieu d'agir

Les CFF ne font qu'« analyser » et « vérifier » si l'on peut accélérer les changements de technologies, si les processus de départ des trains peuvent être améliorés, si des processus transitoires sont nécessaires, si la stratégie de remplacement à long terme des technologies doit être réajustée.

Si les CFF assumaient vraiment leurs responsabilités, cela se traduirait par d'autres mesures concrètes. pan/vbo

Photomystère: « Où a été prise cette photo ? »



Le concours de *contact.sev*

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 16:

Le débarcadère du Bouveret

Le sort a désigné **Ludovic Boichat, membre de la section SBV Ouest**, domicilié à Jongny, qui remporte les chèques Reka.

Conditions de participation:

Par carte postale

Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail

Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet

Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 18 septembre 2013